

Niveau 3

# GUIDE DES ETUDES

---

**FORMATION D'EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE**  
Parcours Travail Social et Education Spécialisée

**2017-2020**



## Sommaire

|          |  |           |
|----------|--|-----------|
| <b>1</b> | <b>QU'EST-CE QU'UN PARCOURS DE FORMATION ?</b>                       | <b>3</b>  |
| 1.1      | Présentation   | 3         |
| 1.2      | Entrée en formation  | 4         |
| 1.2.1    | Voies d'accès et critères d'admission                                | 4         |
| 1.2.2    | Statuts et financements  | 6         |
| 1.3      | Construction de parcours personnalisés                               | 7         |
| 1.4      | Evaluation des parcours  | 8         |
| 1.5      | Logique LMD et ECTS  | 10        |
| <b>2</b> | <b>FORMATION D'EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE</b>                    | <b>11</b> |
| 2.1      | Introduction   | 11        |
| 2.1.1    | Le référentiel professionnel   | 12        |
| 2.1.2    | Le référentiel d'activités   | 12        |
| 2.2      | Architecture de la formation   | 13        |
| 2.2.1    | Les principes  | 13        |
| 2.2.2    | Une formation en 4 Domaines de Compétences                           | 14        |
| 2.2.3    | Une formation en alternance intégrative                              | 26        |
| 2.2.4    | Une formation organisée en domaines de compétences                   | 28        |
| 2.3      | Contenu de la formation  | 31        |
| 2.3.1    | Répartition des ECTS   | 31        |
| 2.3.2    | Affectation des Domaines de compétences et des Unités d'Enseignement | 32        |
| 2.3.3    | Affectation des Domaines de Compétences et des Unités d'Enseignement | 35        |
| 2.3.4    | Descriptif des unités d'Enseignement                                 | 40        |

# 1 QU'EST-CE QU'UN PARCOURS DE FORMATION ?

---

## 1.1 PRESENTATION

Le guide des études est destiné à présenter deux parcours de formation au travail social de l'enseignement supérieur dispensés à l'IRTS Hauts-de-France :

- **Le parcours Travail Social et Service Social** qui permet de se préparer à l'exercice des fonctions définies dans le référentiel professionnel des **Assistants de Service Social**, dont les principaux domaines d'activité sont :

- L'accueil / l'évaluation / l'information / l'orientation
- L'accompagnement social
- La médiation
- La veille sociale / l'expertise / la formation
- La conduite de projets / le travail avec les groupes
- Le travail en réseau

Le diplôme délivré en fin de formation est le **Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)**

- **Le parcours Travail Social et Education Spécialisée** qui permet de se préparer à l'exercice des fonctions de deux formations :

- **Educateur Spécialisé** dont les principaux domaines d'activité sont :

- L'établissement d'une relation, le diagnostic éducatif
- L'accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- La conception et la conduite d'une action socio-éducative au sein d'une équipe
- La construction d'un cadre d'analyse et d'une expertise des pratiques éducatives et sociales

Le diplôme délivré en fin de formation est le **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)**

- **Educateur Technique Spécialisé** dont les principaux domaines d'activité sont :

- L'accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- La formation professionnelle, élaboration et mise en œuvre d'un parcours d'insertion
- L'encadrement technique de la production.

Le diplôme délivré en fin de formation est le **Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)**

En intégrant ces parcours de formation dans le système européen de transfert de crédits capitalisables " ECTS ", l'IRTS s'inscrit dans la démarche de dimension européenne de l'enseignement supérieur, arrêtée par les accords de Bologne en 1999 et encouragée par la Communauté Européenne.

La reconnaissance des études et des diplômes est un préalable à la création d'une dimension européenne de l'enseignement supérieur. Le système " ECTS " a été conçu dans l'objectif de promouvoir la reconnaissance académique des études poursuivies à l'étranger. Ce système est fondé

sur trois éléments de base : l'information sur les programmes d'études et les résultats de l'étudiant, l'accord mutuel entre les établissements partenaires et l'étudiant, et l'utilisation de crédits ECTS.

Pour l'obtention d'un titre homologué du travail social, il convient de suivre l'ensemble du parcours approprié et de se présenter aux épreuves spécifiques du diplôme d'Etat.

**Les objectifs** de ces parcours sont :

- **S'approprier une culture commune du travail social** permettant d'observer, d'analyser les cadres de l'action sociale et d'intervenir dans le champ social avec d'autres partenaires.
- **Acquérir les compétences communes aux travailleurs sociaux** dans ses différentes dimensions (théorique, méthodologique, socio relationnelle, technique, pratique) ayant trait au champ de la communication professionnelle écrite et orale et au travail en partenariat et en réseau.
- **Acquérir les compétences spécifiques** nécessaires, au regard des fonctions attendues et définies dans le référentiel professionnel propre à chaque métier.

La formation de conseiller en économie sociale familiale s'inscrit dans les parcours possibles de niveau III.

## **1.2 ENTREE EN FORMATION**

### **1.2.1 Voies d'accès et critères d'admission**

Ces trois parcours s'inscrivent dans le cadre de formations professionnelles supérieures. L'accès à la qualification peut se faire selon différentes voies.

#### **► *Les conditions d'inscription (formation initiale, cours d'emploi, apprentissage)***

Ces trois formations sont accessibles aux personnes âgées de 18 ans ou plus à la date de démarrage du premier stage.

Pour les formations ASS et ES, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes, certificats ou titres suivants :

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- Etre titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant (**uniquement pour les ES**) ;
- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant (**uniquement pour les ES**) ;
- D'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation (**uniquement pour les ASS**) ;
- D'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L 451-1 du code de

l'action sociale et des familles (**uniquement pour les ASS**) ;

- Avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995 relatif à l'examen de niveau.

Pour la formation ETS, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes, certificats ou titres suivants :

- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV ;
  
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique.

Les diplômes de niveau III du travail social dispensent de l'épreuve écrite d'admissibilité.

L'entrée en formation dépend de la réussite aux épreuves d'admission organisées par le centre de formation, conformément aux textes réglementaires en vigueur. Le descriptif des épreuves et les modalités de la procédure d'admission sont joints au dossier d'inscription.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir votre dossier d'inscription, vous pouvez, à compter du 1<sup>er</sup> septembre vous rendre sur notre site internet : [www.irtshdf.fr](http://www.irtshdf.fr).

Vous pouvez également demander votre dossier par écrit, en y joignant une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, libellée à vos nom et adresse, adressée au service Admission de l'IRTS Hauts-de-France.

#### ► **La voie étudiante**

Les étudiants peuvent intégrer ces trois formations sans être salariés, sous réserve, après la réussite aux épreuves d'admission, de pouvoir justifier du financement correspondant à leur profil.

#### ► **La voie « cours d'emploi »**

Après avoir réussi les épreuves, les personnes salariées peuvent intégrer l'une de ces formations. Dans ce cadre, une convention est établie entre l'employeur et l'IRTS, et la totalité des frais de formation est à la charge de l'employeur ou de l'OPCA.

#### ► **La voie « Validation des Acquis de l'Expérience » (VAE)**

La mesure VAE s'applique au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES), au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEETS) et au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS).

La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans minimum en équivalent temps plein. La demande de recevabilité est étudiée par le Rectorat pour la formation d'Educateur Spécialisé et par la DRJSCS pour la formation d'Assistant de Service Social.

Pour pouvoir prétendre à l'obtention du diplôme par validation des acquis de l'expérience, les candidats doivent justifier d'expériences et de compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme.

L'accès à la qualification peut se faire sur la base de la conception et de l'évaluation d'un livret de présentation des acquis.

Des compléments de formation individualisés sont proposés aux candidats dans le cas d'une validation partielle du diplôme.

### **1.2.2 Statuts et financements**

#### **▶ *Les statuts des apprenants***

Les personnes sont admises en formation selon les statuts suivants :

- Etudiant
- Salarié bénéficiant d'un contrat de travail
- Demandeur d'emploi
- Autres (boursier, apprentis...)

#### **▶ *Les modalités de financement de la formation***

Plusieurs possibilités de financement existent :

- Le Conseil Régional du Hauts-de-France qui subventionne un nombre défini de formations. Les étudiants entrent alors en "place agréée » et ne paient que les frais d'inscription.
- Les employeurs qui financent la formation de leurs salariés ;
- Le financement personnel de la formation par l'étudiant, selon les places disponibles.

### 1.3 CONSTRUCTION DE PARCOURS PERSONNALISES

Chaque parcours est articulé en **quatre Domaines de Compétences (DC)** déclinés en temps de formation en centre et en stage sur sites qualifiants :

- Les **DC1** et **DC2** sont spécifiques à chacun des parcours : ils correspondent aux compétences socles de chaque métier.
- Le **DC3** « Communication professionnelle en travail social » et le **DC4** « Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles » sont communs à l'ensemble des formations de niveau III du travail social.  
Ils correspondent à des compétences attendues quelle que soit la profession du travail social visée.

La modularisation des parcours a permis à l'IRTS de pouvoir offrir des "**programmes personnalisés de formation**" par le biais de plusieurs dispositifs :

- Les allègements de formation théorique et/ou de stages prévus dans les décrets relatifs aux formations.
- Les parcours post-jury VAE dans le cadre du processus de Validation des Acquis de l'Expérience.
- Le parcours de stage en lien avec le projet individuel de formation de l'étudiant et le suivi de l'acquisition des compétences tout au long de la formation.
- L'orientation puis l'approfondissement d'une expertise particulière par la rédaction d'un mémoire.
- La validation automatique de certaines unités d'enseignement de la Licence Sciences de l'Education de l'Université de Lille 3 dans le cadre d'une convention avec l'IRTS Hauts-de-France

Il est également possible pour les personnes titulaires du Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME) et de 2 années d'expérience sur un ou plusieurs postes éducatifs d'accéder

- au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) en bénéficiant de dispenses des domaines de compétences 1 en totalité et de la 1ère partie des domaines de compétences 2, 3 et 4.
- au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEETS) en bénéficiant de dispenses des domaines de compétences 1 en totalité et de la 1ère partie des domaines de compétences 3 et 4.

De même, les candidats titulaires d'un diplôme en travail social de niveau 3 bénéficient de la dispense des domaines de compétences 3 et 4 et d'allègements au sein des domaines de compétences 1 et 2 (se reporter à la page du présent guide expliquant les allègements).



## 1.4 EVALUATION DES PARCOURS

Dès son entrée en formation, l'étudiant est engagé dans un dispositif pédagogique qui vise à l'apprentissage d'une démarche d'auto-évaluation de son parcours de formation et de professionnalisation.

Il est accompagné pour cela par un formateur tuteur qui, lors de bilans individuels (entretiens de progrès), l'aide à se fixer des objectifs adaptés à son parcours et à évaluer les acquis réalisés.

Ainsi, au fil de la formation, l'étudiant apprend à exprimer oralement et par écrit, de façon synthétique, la trajectoire qu'il suit dans la construction de son identité professionnelle.

Les évaluations qualitatives et quantitatives qui valident les unités de formation ou d'enseignement constituent des indicateurs utiles à l'étudiant et au formateur tuteur pour réaliser cette démarche d'évaluation plus globale.

Le système de notation utilisé dans le cadre de l'IRTS Hauts-de-France étant étalonné sur 5 points, nous proposons la correspondance suivante entre les échelles de notations :

| <i>Notes/10</i> | <i>Notes/5</i> | <i>Notes ECTS</i> | <i>Pourcentage d'étudiants admis qui devraient obtenir la note</i> | <i>Définition</i>  |
|-----------------|----------------|-------------------|--|--|
| 20              | 5              | A                 | 10 %   | EXCELLENT : Résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances mineures.      |
| 16              | 4              | B                 | 25 %   | TRES BIEN : Résultat supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances. |
| 13              | 3+             | C                 | 30 %   | BIEN : Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables.    |
| 10              | 3-             | D                 | 25 %   | SATISFAISANT : Travail honnête, mais comportant des lacunes importantes.               |
| 8               | 2              | E                 | 10 %   | PASSABLE : Le résultat satisfait aux critères minimaux.                                |
| 4               | 1              | FX                | -  | INSUFFISANT : Un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit.      |
| 0               | 0              | F                 | -  | INSUFFISANT : Un travail supplémentaire considérable est nécessaire.                   |

Ainsi, un étudiant obtient l'octroi des crédits correspondant à une unité d'enseignement lorsqu'il a été effectivement présent aux différents enseignements de cette unité et qu'il a obtenu à l'épreuve de validation les notes 2 ; 3 ; 4 ou 5.

Un étudiant ayant obtenu les notes de 0 ou 1 à l'épreuve de validation doit réaliser un travail complémentaire qui sera à nouveau évalué selon les critères précédents afin d'obtenir l'octroi des crédits ECTS correspondants à l'UF/UE considérée.

Distinction entre les notions de certification et de validation :

- **La certification** correspond aux épreuves du diplôme d'Etat (DEASS, DEETS et DEES) délivrée par le Rectorat ou/et la DRJSCS suivant le diplôme.
- **La validation** se construit à partir des évaluations de la formation théorique et de la formation par les stages. Elle est délivrée par le centre de formation. Une commission pédagogique se réunit en début de formation pour arrêter des allègements et validations de formation demandés et chaque semestre pour la validation des parcours. A l'issue des 6 semestres, l'établissement de formation présente au Diplôme d'Etat, les candidats ayant suivi la totalité de leur programme de formation personnalisé.

La non-validation d'une unité de formation ou unité d'enseignement constitue un frein mais pas un obstacle pour le passage des épreuves du Diplôme d'Etat.

## **1.5 LOGIQUE LMD ET ECTS**

L'IRTS s'inscrit dans la réforme européenne " LMD " en intégrant ses parcours dans le système européen de transfert de crédits capitalisables « ECTS ».

La formation aux diplômes du travail social de niveau III est dispensée en 3 ans, soit **6 Semestres**, et représente **180 crédits**. Une année de formation est découpée en 2 semestres, qui constituent chacun une étape dans la formation : le 1<sup>er</sup> semestre allant de septembre à janvier et le 2<sup>nd</sup> semestre de février à juillet.

Les semestres sont organisés en **Unités de Formation** et en **Unités d'Enseignement** théoriques et pratiques pour le parcours d'assistant de service social.

### **L'attribution des ECTS**

L'arrêté du 25 août 2011 de la Direction Générale de la Cohésion Sociale prévoit l'application de plusieurs axes du processus de Bologne et a pris les mesures nécessaires pour faire en sorte que les diplômes de travail social post baccalauréat soient positionnés au même niveau du CEC que leurs homologues européens notamment :

- l'application du système européen de crédits capitalisables et transférables (ECTS), à hauteur de 180 crédits (DEASS, DEEJE, DEES, DEETS, DECESF)
- l'organisation des formations en modules répartis sur 6 semestres et unités capitalisables, le dernier semestre étant valorisé par la réussite aux épreuves de certification

A l'IRTS Hauts-de-France, les crédits sont délivrés à l'étudiant par la commission pédagogique de parcours (validation en fin de semestre) qui statue à l'issue de chaque semestre. La délivrance des crédits se réalise, pour chaque module, par la validation de celui-ci. Les modalités de validation de chacun des modules sont précisées dans ce guide des études, distribué à chaque étudiant à l'entrée en formation. Ces validations se réalisent selon des modalités d'évaluation diversifiées : contrôle de connaissance, écrit individuel, dossier collectif, exposé, attestation de participation...

Une épreuve de rattrapage est systématiquement organisée par semestre et par domaine de Formation, soit pour les candidats qui n'auraient pu répondre aux modalités d'évaluation du semestre telles que prévues, ou ceux dont l'évaluation à un au moins des modules serait insuffisante pour l'octroi des ECTS.

L'étudiant reçoit, à l'issue de la commission pédagogique de parcours, une attestation nominative indiquant la validation ou non de son semestre et l'octroi des ECTS du semestre échu.

Conformément à l'arrêté du 25 août 2011 portant sur la mise en crédits de la formation, l'IRTS délivrera à chaque étudiant :

- L'attestation descriptive du parcours suivi mentionnant les crédits correspondant aux modules validés.
- Le supplément au diplôme conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 25 août 2011, délivré aux titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social.

## **2 FORMATION D'EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE**

---

Parcours Travail Social et Education Spécialisée

### **2.1 INTRODUCTION**

Le **parcours Travail Social et Education Spécialisée** correspond au référentiel professionnel des **Educateurs Techniques Spécialisés**. En France, cette formation est réglementée par le décret n°2005-1376 du 3 novembre 2005, instituant un diplôme d'état (DEETS).

Il s'agit d'une formation professionnelle supérieure, accessible aux personnes âgées de 18 ans ou plus, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique.

L'entrée en formation est soumise à l'obtention d'épreuves d'admission organisées par le centre de formation, dont les modalités sont définies dans ledit décret.

La formation d'Educateur Technique Spécialisé est une formation professionnelle qui se déroule en alternance sur une durée de 3 ans. Elle comprend 1200 heures de formation théorique en centre de formation et 1960 heures de stage.

Cette formation est également accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience<sup>1</sup>.

A l'issue du parcours de formation, l'étudiant est présenté par le centre de formation aux épreuves terminales du Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé. Ces 3 épreuves correspondant au référentiel de certification défini à l'annexe II de l'arrêté du 18 mai 2009, sont organisées sous la responsabilité du Recteur d'Académie. Ces épreuves terminales correspondent, chacune aux trois premiers domaines de certification.

Domaine de certification 1 : Entretien sur les pratiques professionnelles

Domaine de certification 2 : Présentation et soutenance d'un mémoire

Domaine de certification 3 : Entretien à partir d'un journal d'étude clinique

Par ailleurs, les domaines de certification 2 et 3 comprennent, chacun, une autre évaluation, organisée par le centre de formation pour la première et par les sites qualifiants (stage) pour la seconde, durant le parcours de formation.

Le domaine de compétences 4 est validé par deux épreuves réalisées en cours de formation par le centre de formation.

Les notes obtenues se pondèrent avec le résultat aux épreuves terminales.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la partie **I.2. Entrée en formation**.

Pour obtenir le diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé, le candidat doit avoir validé les 4 domaines de certification. Chaque domaine est indépendant c'est-à-dire que les notes ne sont pas compensables d'un domaine à l'autre.

### **2.1.1 Le référentiel professionnel**

des EDUCATEURS TECHNIQUES SPECIALISES :

Définition de la profession et du contexte de l'intervention (Arrêté du 18 mai 2009)

L'Educateur Technique Spécialisé (ETS) est un travailleur social. Il contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté, par l'encadrement d'activités techniques et par des relations avec les entreprises de son environnement au cours d'un accompagnement professionnel, éducatif et social.

L'ETS travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs sociaux, médicaux, économiques et du domaine de la formation.

L'ETS exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail protégé, en milieu ouvert ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs public et privé.

Il travaille auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant un handicap ou une inadaptation en promouvant des actions économiques, de formation et d'insertion.

Outre l'accompagnement éducatif et l'insertion par l'apprentissage pré-professionnel ou professionnel des publics avec lesquels il travaille, l'activité de l'ETS est orientée vers la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets qui imposent une progression des apprentissages en rapport avec les exigences d'une production et l'acquisition des rythmes de vie liés aux situations de travail.

L'ETS intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, d'adultes vieillissants :

- en situation de handicap
- en situation de dépendance
- en souffrance physique ou psychique
- en difficulté sociale et familiale
- en voie d'exclusion
- inscrits dans un processus d'insertion ou de réinsertion.

### **2.1.2 Le référentiel d'activités**

((Arrêté du 18 mai 2009)

| FONCTIONS   | ACTIVITES   |
|---|---|
| Accompagnement éducatif de la personne ou du groupe | Contribue à la mission institutionnelle par la mise en œuvre d'activités techniques et professionnelles.<br><br>Développe une relation éducative personnalisée en s'appuyant sur une activité |

|   |   |
|---|---|
|   | <p>technique et professionnelle qui permette la (re)construction identitaire.</p> <p>Accompagne et aide la personne à s'insérer dans l'univers professionnel, technique et social.</p> <p>Crée une dynamique de groupes favorisant l'épanouissement</p>   |
| Formation professionnelle, élaboration et mise en œuvre d'un parcours d'insertion | <p>Développe une démarche d'initiation et de formation professionnelle qui soit adaptée à la spécificité du handicap ou des difficultés rencontrées par les personnes</p> <p>Elabore et met en œuvre des projets d'insertion professionnelle</p> <p>Structure un cadre qui contribue à la construction d'une identité professionnelle des personnes</p> <p>Inscrit le projet de formation dans une démarche partenariale avec les milieux socioprofessionnels de manière à ce qu'il soit adapté au contexte</p> |
| Encadrement technique de la production  | <p>Structure l'environnement technique en fonction de la spécificité du handicap ou des difficultés rencontrées par les personnes</p> <p>Gère, organise la production en garantissant une approche éducative, sociale et technique</p> <p>Veille à l'équilibre entre les exigences économiques de la production et une approche sociale et éducative de la personne</p> <p>Encadre, organise et anime une équipe de travail</p>   |

## 2.2 ARCHITECTURE DE LA FORMATION

### 2.2.1 Les principes

L'architecture de la formation a été définie sur les principes suivants :

Le respect des référentiels officiels structurant la formation :

Le référentiel de compétences

Le référentiel de formation

Le référentiel de certification

Les parcours personnalisés :

- Parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (**VAE**);
- Parcours de formation dit "**promotionnels**" : le passage à des formations de niveau supérieur. Exemple du parcours Moniteur Educateur vers Educateur Technique Spécialisé avec application des dispenses automatiques prévues par le texte de loi.
- Parcours permettant le passage d'une qualification à une autre au sein des formations en travail social de niveau III (ES, ASS, ES, EJE..). Dans ce cas, il y a validation automatique des DC3 et DC4.

- **Allègements** de modules pour les étudiants ayant suivi un cursus universitaire ou titulaires d'un diplôme professionnel, conformément aux textes de référence.

La prise en compte de quatre logiques:

Une logique de **professionnalisation** : logique de compétences professionnelles pour l'exercice du travail social.

Une logique d'**alternance** : prise en compte de deux lieux et modes d'apprentissage (centre de formation et stages).

Une logique d'enseignement en **modules disciplinaires** : repérage des enseignements disciplinaires contributifs,

Une logique de **certification** : préparation au Diplôme d'Etat et à ses différentes épreuves.

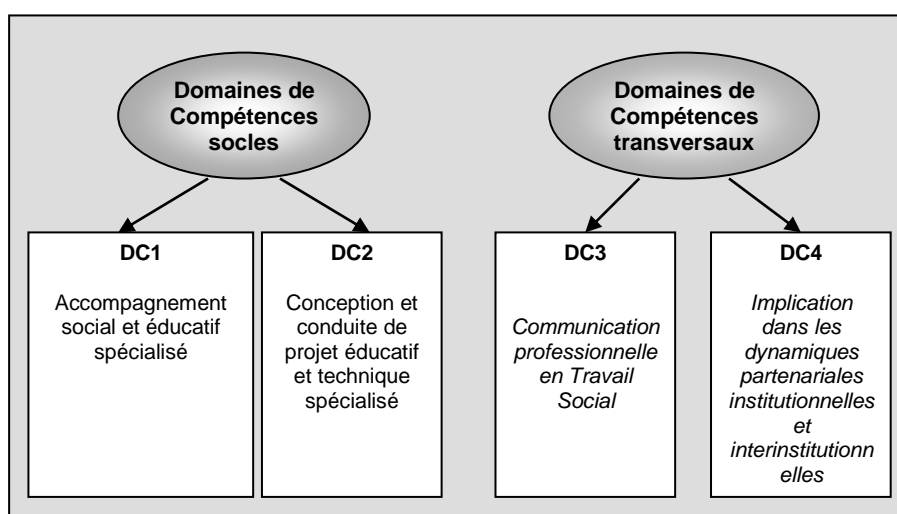
Une construction en six **semestres** rythmant le parcours progressif des apprentissages qui articule les quatre logiques du processus de formation.

Le projet pédagogique de la formation d'Éducateur Technique Spécialisé à l'IRTS se décline à partir de fondements communs à l'ensemble des formations éducatives de l'institut (Éducateurs Spécialisés, Moniteurs Éducateurs), permettant d'affirmer l'appartenance à un même secteur d'intervention tout en repérant les spécificités et en travaillant les différentes identités professionnelles.

### 2.2.2 Une formation en 4 Domaines de Compétences

Le **Domaine de Compétence** (DC) est un des éléments constituant l'architecture de la formation. Chaque unité d'enseignement dispensée alimente un des 4 grands domaines de compétences que comprend la formation. Ceci facilite la transversalité avec certaines formations de niveau III dont les études sont organisées sur ce mode (le parcours Travail Social et Service Social actuellement). Ce dispositif permet de faciliter les passages d'une formation à l'autre par le biais du système d'équivalence puisque les domaines de compétences DC3 et DC4 peuvent être considérés comme communs, alors que les DC1 et DC2 sont spécifiques à chaque formation.

Ce dispositif facilite la transversalité et le passage d'un parcours de formation à l'autre par le biais de la validation automatique et du système d'équivalence.



Le programme de la formation est découpé en modules structurés tout au long du parcours de formation. Un

**module** correspond à une petite unité pédagogique cohérente en termes d'objectifs, de contenus, de démarche, de mode d'évaluation.

**LE DC 1 – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF SPECIALISE –  
ARRETE DU 18 MAI 2009**

**Domaine de compétences 1 –**

Instaurer une relation

Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités

Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique

Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective

Favoriser une dynamique de groupe

• **Référentiel de compétences**

| DC1   | COMPETENCES  | INDICATEURS DE COMPETENCES  |
|---|--|---|
| <b>Accompagnement social et éducatif spécialisé</b> | <b>1.1 Instaurer une relation</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1.1.1 Savoir recueillir et analyser des informations et des documents concernant la commande sociale et la situation de la personne ou du groupe</b></li> <li>- 1.1.2 Savoir observer les attitudes et comportements des usagers</li> <li>- 1.1.3 Savoir développer une écoute attentive et créer du lien</li> <li>- 1.1.4 Savoir identifier et réguler son implication personnelle</li> </ul>  |
|   | <b>1.2 Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1.2.1 Savoir repérer et mobiliser les potentialités de la personne ou du groupe</b></li> <li>- 1.2.2 Savoir repérer et respecter les déficiences, incapacités et handicaps</li> <li>- 1.2.3 Savoir mettre en œuvre des actions adaptées dans le respect des droits et aspirations de la personne</li> <li>- 1.2.4 Savoir adopter une posture éthique</li> <li>- 1.2.5 Savoir favoriser l'expression et la communication</li> <li>- 1.2.6 Savoir expliciter les normes et usages sociaux</li> <li>- 1.2.7 Savoir aider la personne à se positionner</li> </ul> |
|   | <b>1.3 Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.3.1. Savoir favoriser l'apprentissage des règles de vie collective</li> <li>- 1.3.2. Savoir se positionner auprès de la personne aidée en tant qu'adulte de référence</li> </ul>   |
|   | <b>1.4 Organiser une</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.4.1 Savoir comprendre une situation</li> </ul>   |



|  |   |   |
|--|---|---|
|  | <p><b>intervention socio-éducative individuelle ou collective</b></p> <p><b>1.5 Favoriser une dynamique de groupe</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1.4.2 Savoir exploiter une relation d'échange</li> <li>- 1.4.3 Savoir affiner ses objectifs de travail</li> <li>- 1.4.4 Savoir instaurer une coopération avec la famille et les proches</li> <li>- 1.4.5 Savoir concevoir et mener des activités de groupe et rendre compte de leur budget</li> <br/> <li>- 1.5.1 Savoir gérer les interactions à l'intérieur d'un groupe</li> <li>- 1.5.2 Savoir réagir de façon adaptée aux situations conflictuelles</li> <li>- 1.5.3 Savoir organiser une équipe de travail en fonction des relations interpersonnelles</li> </ul> |
|--|---|---|

- **Certification**

Epreuve orale s'appuyant sur un dossier sur les pratiques professionnelles et sur les évaluations de stage.

Le dossier de pratiques professionnelles d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat en référence au domaine de compétence 1 à l'occasion des stages effectués. Ce dossier comporte une dimension descriptive relative aux pratiques du candidat et aux pratiques observées ainsi que leur analyse au regard d'éclairages conceptuels.

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

- **Programme : 350 heures**

La personne de la naissance à la fin de vie

Approche pluridisciplinaire : physiologique, psychologique, sociologique, socio économique, philosophique ...

Le processus de développement de la personne

La construction identitaire

Les conditions de la participation à la vie sociale et ses freins

Approche des processus de socialisation, d'insertion et d'intégration :

Les divers espaces de socialisation

Approche de la compréhension du système familial

Les facteurs de cohésion sociale

Les représentations sociales, les phénomènes culturels

Freins au processus de socialisation, d'insertion et d'intégration :

Les phénomènes de discrimination et facteurs d'exclusion (socio-économiques, culturels, psychologiques...)

Les dysfonctionnements du milieu familial

Les situations de handicaps et pathologies

Les troubles du développement et de l'apprentissage

Les phénomènes de maltraitance

Les conduites à risque

Fonctionnement collectif et place de la personne  
 Le rapport dialectique entre les contraintes collectives et le respect des individus  
 Elaboration des décisions collectives et apprentissage de la citoyenneté  
 La vie en groupe, approche des phénomènes de groupe, gestion des conflits  
 L'organisation de la vie collective

L'ACTION EDUCATIVE :

Les fondements :

Approche historique du travail social  
 Approche pluridisciplinaire de la relation éducative  
 Notions fondamentales de pédagogie  
 Le rapport à la règle et expression de la singularité dans l'action éducative  
 Approche éthique de la fonction éducative

Les supports :

L'entretien  
 Les méthodes d'observation  
 Pédagogies  
 Approche des éléments budgétaires d'un établissement

ACCOMPAGNEMENT DE L'ELABORATION D'UNE POSTURE ET D'UNE METHODOLOGIE PROFESSIONNELLES

Analyse de pratiques – Suivi de formation  
 Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)  
 Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)

Le DC 2 – CONCEPTION ET CONDUITE DE PROJET EDUCATIF ET TECHNIQUE SPECIALISE – ARRETE DU 18 MAI 2009

**Domaine de compétences 2 –**

**Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production**

Organiser un environnement de travail et d'apprentissage adapté aux usagers  
 Transmettre de façon adaptée des savoirs et savoir-faire techniques dans le cadre d'un parcours d'insertion et de formation professionnelle  
 Assurer la continuité, le suivi et l'évaluation de l'activité et gérer la production

**Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle**

Etablir un diagnostic permettant de construire un projet de formation et d'insertion professionnelle  
 Aider les personnes à élaborer et engager un projet d'insertion sociale et professionnelle et à l'évaluer

**REFERENTIEL DE COMPETENCES**

| DC2   | COMPETENCES   | INDICATEURS DE COMPETENCES   |
|---|---|--|
| 1 <sup>ère</sup> partie :<br>Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production | 2.1.1 Organiser un environnement de travail et d'apprentissage adapté aux usagers | - Connaître et mettre en application les règles et usages techniques liés au métier<br>Connaître les dispositions législatives et réglementaires plus directement liées à son domaine d'intervention<br>Savoir analyser et aménager le poste de travail en fonction de |

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p><b>2<sup>ème</sup> partie : Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle</b></p> | <p><b>2.1.2 Transmettre de façon adaptée des savoirs et savoir-faire techniques dans le cadre d'un parcours d'insertion et de formation professionnelle</b></p> <p><b>2.1.3 Assurer la continuité, le suivi et l'évaluation de l'activité et gérer la production</b></p> <p><b>2.2.1 Etablir un diagnostic permettant de construire un projet de formation et d'insertion professionnelle</b></p> <p><b>2.2.2 Aider les personnes à élaborer et engager un projet d'insertion sociale et professionnelle et à l'évaluer</b></p> | <p>la personne<br/>Savoir évaluer et prendre en compte la pénibilité du poste de travail<br/>Savoir déterminer les axes de la construction de l'identité professionnelle au regard des objectifs du parcours dans un contexte d'activité<br/>Savoir expliquer, faire respecter la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail et de prévention des risques<br/>Savoir participer à l'évaluation et à la prévention des risques</p> <p>Savoir construire, mettre en œuvre et évaluer une progression et une séquence d'apprentissages professionnels adaptées à la population accueillie, au contexte professionnel et à l'environnement de l'emploi<br/>Savoir assurer une veille technologique</p> <p>Connaître et savoir mettre en place des outils de gestion de la production : budget, coût de production, devis, gestion des stocks<br/>Savoir mettre en place des supports pour assurer la continuité de son activité et l'encadrement des personnes<br/>Savoir favoriser la coopération entre les membres du groupe</p> <p>Savoir établir un contrat avec l'utilisateur et/ou ses représentants<br/>Savoir aider l'utilisateur à exprimer et formaliser ses aspirations<br/>Savoir repérer les besoins et capacités techniques individuels de chaque membre du groupe<br/>Savoir mettre en adéquation les potentiels de l'individu et les exigences du milieu d'insertion visé<br/>Savoir repérer et saisir les opportunités d'un environnement</p> <p>Savoir construire avec la personne, en fonction des possibilités et contraintes de l'environnement, les différentes étapes d'un parcours<br/>Savoir élaborer, mettre en œuvre, évaluer et réajuster un projet</p> |
|---|---|--|

## Certification

1<sup>ère</sup> partie :

Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production

Epreuve orale : entretien sur le lieu de stage long ou sur le site d'emploi en vue de vérifier la mise en place et l'appropriation des outils et méthodes relatifs au DC2.1 en s'appuyant sur différents supports et documents élaborés par le candidat.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

2<sup>ème</sup> partie :

Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle

Soutenance orale d'un mémoire sur une problématique éducative, élaboré par le candidat

Le mémoire d'un volume d'environ 50 pages (annexes non comprises) est noté par les interrogateurs avant la soutenance

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

Programme : 450 heures

1<sup>ère</sup> partie : Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production (300 heures)

#### Organisation de l'atelier ou du lieu de travail et gestion de la production

approche ergonomique des situations de travail et d'apprentissage

législation et droit du travail

notions d'hygiène et de sécurité

prévention des accidents – gestes d'urgence

ordonnancement, lancement, planification de la production

connaissances des stratégies commerciales

initiation à la démarche qualité

gestion d'un budget d'activités

approche des éléments budgétaires d'un établissement

méthodes et outils de la gestion financière

techniques de management et dynamique des équipes de travail

utilisation des nouvelles technologies

#### Education technique, pédagogie adaptée

approche pédagogique du quotidien

médiations éducatives

pédagogies de l'apprentissage

pédagogies spécialisées

les progressions techniques

la connaissance de l'approche des référentiels métiers

l'encadrement technique

2<sup>ème</sup> partie : Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle (150 heures)

#### Formation professionnelle

connaissance des dispositifs et certifications du système scolaire et de la formation pour adultes

- connaissance de l'environnement professionnel

Logiques, attentes et contraintes de l'environnement économiques et de l'emploi

Approche des différents types d'entreprises, de leur métier ou secteur d'activité, de leur culture, de leur organisation et de leurs regroupements

connaissance des dispositifs d'insertion professionnelle

méthodologies et techniques d'évaluation

méthodologie de l'observation

méthodologie, démarche et évaluation de projet

droit des usagers, notion de contrat

méthodologie de planification de l'action

la responsabilité éducative et ses limites (déontologique, juridique et sociale)

Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles  
 Analyse de pratiques – Suivi de formation  
 Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)  
 Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)

***LE DC3 – COMMUNICATION PROFESSIONNELLE – ARRETE DU 18 MAI 2009***

Domaine de compétences 3 – Communication professionnelle

Travail en équipe pluri-professionnelle  
 S'inscrire dans un travail d'équipe  
 Elaborer, gérer et transmettre de l'information

Coordination

Elaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs  
 Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative

Référentiel de compétences

| DC3   | COMPETENCES  | INDICATEURS DE COMPETENCES  |
|---|--|---|
| 1 <sup>ère</sup> partie : Travail en équipe pluri-professionnelle | 3.1.1 S'inscrire dans un travail d'équipe<br><br>3.1.2 Elaborer, gérer et transmettre de l'information | 3.1.1.1 Savoir coopérer avec d'autres professionnels, solliciter leurs avis, leurs connaissances, leurs compétences<br>3.1.1.2 Savoir transmettre ses propres analyses<br>3.1.1.3 Savoir confronter ses analyses<br><br>3.1.2.1 Savoir sélectionner des informations pour les transmettre en protégeant la vie privée des personnes ou le caractère confidentiel des informations saisies<br>3.1.2.2 Savoir traiter et conserver des informations<br>3.1.2.3 Savoir donner du sens aux informations pour une aide à la décision<br>3.1.2.4 Savoir construire et rédiger des analyses<br>3.1.2.5 Savoir argumenter des propositions<br>3.1.2.6 Savoir écrire la synthèse d'une situation<br>3.1.2.7 Savoir utiliser les nouvelles technologies |
| 2 <sup>ème</sup> partie : Coordination                            | 3.2.1 Elaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs                       | 3.2.1.1 Savoir élaborer des courriers et des textes synthétiques et analytiques<br>3.2.1.2 Savoir produire des documents transmissibles à des tiers (juges, autorités de contrôle etc...)   |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | 3.2.2 Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative | 3.2.2.1 Savoir animer une réunion de travail<br>3.2.2.2 Savoir soutenir et accompagner les orientations d'une équipe<br>3.2.2.3 Savoir organiser la cohérence des interventions des différents membres d'une équipe<br>3.2.2.4 Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits |
|--|--|---|

## Certification

### 1<sup>ère</sup> partie :

Travail en équipe pluri-professionnelle

Entretien à partir d'une série d'observations relatives à une intervention socio-éducative.

Dans ce journal d'étude clinique de 5 à 10 pages, le candidat centrera son analyse sur le travail en équipe :

Place de l'équipe dans l'organisation

Apports de l'équipe dans l'intervention

- Analyse de son rôle d'éducateur technique au sein de l'équipe

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

### 2<sup>ème</sup> partie :

#### Coordination

Le candidat doit faire valider par les sites de stage des écrits professionnels de nature différente à destination de tiers (comptes rendus de réunions, synthèses, rapports de comportement, note au juge...) élaborés dans le cadre des stages

L'établissement de formation transmet au jury le dossier contenant les écrits validés (3 au minimum) par les sites de stages.

L'épreuve est organisée en cours de formation par les sites de stage.

Programme : 200 heures

### 1<sup>ère</sup> partie :

Travail en équipe pluri-professionnelle (100 heures)

COMPREHENSION DE L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Outils d'analyse des organisations

L'équipe et ses différents modes de fonctionnement

Les acteurs : statut, rôle, fonction, enjeux

Moyens de fonctionnement

Compréhension des dysfonctionnements institutionnels

La question de l'usure professionnelle

## LES ENJEUX DE LA COMMUNICATION AU SEIN DE L'INSTITUTION

Les différents vecteurs de transmission de l'information (écrit, oral, nouvelles technologies)

Approche concrète des supports : les différents écrits professionnels

Circulation et partage de l'information :

## TRAITEMENT DE L'INFORMATION DANS UNE APPROCHE DEONTOLOGIQUE EN TENANT COMPTE DU CONTEXTE JURIDIQUE

2<sup>ème</sup> partie :

Coordination (100 heures)

LE TRAVAIL EN EQUIPE

Cohérence fonctionnelle et rapports hiérarchiques

La communication informelle

## LES ECRITS PROFESSIONNELS/ METHODOLOGIE ET ELABORATION

- L'écrit dans l'accompagnement éducatif et/ou social : commande sociale, droit des usagers, éthique

## LES REUNIONS

Analyse et fonctionnement des différents types de réunions

Méthodes d'animation de réunions

Outils de régulation

Mobilisation et soutien des compétences

## ACCOMPAGNEMENT DE L'ELABORATION D'UNE POSTURE ET D'UNE METHODOLOGIE PROFESSIONNELLES

Analyse de pratiques – Suivi de formation

Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)

Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)

## *LE DC4 –IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES PARTENARIALES INSTITUTIONNELLES ET INTERINSTITUTIONNELLES – ARRETE DU 18 MAI 2009*

Domaine de compétences 4 – Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

Implication dans les dynamiques institutionnelles

Participer, au sein de l'équipe pluri-professionnelle à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents projets institutionnels

Contribuer à la mission de l'établissement par la mise en œuvre d'un projet d'atelier ou d'activités techniques et par des méthodes d'accompagnement vers l'emploi

Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

## Travail en partenariat et en réseau

Assurer et développer, dans le cadre de ses fonctions, des liens avec l'environnement économique local

Développer des activités en partenariat avec l'environnement de la formation professionnelle et de l'entreprise

Développer et transférer ses connaissances professionnelles

## Référentiel de compétences

| DC4   | COMPETENCES  | INDICATEURS DE COMPETENCES  |
|---|--|---|
| 1 <sup>ère</sup> partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles | <p>4.1.1 Participer, au sein de l'équipe pluri-professionnelle à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents projets institutionnels</p> <p>4.1.2 Contribuer à la mission de l'établissement par la mise en œuvre d'un projet d'atelier ou d'activités techniques et par des méthodes d'accompagnement vers l'emploi</p> <p>4.1.3 Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques</p> | <p>Connaître les statuts et fonctions des différents professionnels de la structure</p> <p>Savoir analyser sa pratique professionnelle pour en délimiter le cadre de son intervention</p> <p>Connaître les différents projets institutionnels et leurs champs d'application</p> <p>Savoir représenter son service et/ou établissement</p> <p>Savoir adapter sa communication aux différents partenaires</p> <p>Connaître l'institution et les missions qu'elle assure</p> <p>Connaître le cadre législatif et réglementaire de l'institution</p> <p>Connaître et participer, dans le cadre de son intervention, à la politique de prévention des risques</p> <p>Savoir contribuer à l'élaboration du projet d'établissement par son projet d'atelier ou d'activités</p> <p>Savoir évaluer et rendre compte de l'orientation et de l'évolution du projet d'atelier ou d'activités</p> <p>Etre en capacité d'intégrer, dans son champ de compétence, une démarche qualité</p> <p>Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux</p> <p>Savoir actualiser ses connaissances professionnelles</p> <p>Savoir actualiser sa connaissance de l'environnement économique et de l'emploi</p> <p>Savoir capitaliser les expériences professionnelles</p> <p>Savoir prendre de la distance par rapport à ses pratiques professionnelles</p> <p>Savoir entretenir une réflexion éthique sur les pratiques professionnelles</p> |
| 2 <sup>ème</sup> partie : Travail en partenariat et en réseau               | 4.2.1 Assurer et développer, dans le cadre de ses fonctions, des liens avec l'environnement économique   | <p>Connaître les principaux donneurs d'ordre de l'activité qu'il encadre</p> <p>Connaître l'environnement socio-économique de</p>   |



|  |  |  |
|--|--|--|
|  | <p>local</p> <p>4.2.2 Développer des activités en partenariat avec l'environnement de la formation professionnelle et de l'entreprise</p> <p>4.2.3 Développer et transférer ses connaissances professionnelles</p> | <p>l'institution qui l'emploie</p> <p>Connaître les partenaires de l'institution et leurs missions</p> <p>Savoir présenter et représenter l'institution lors de rencontres avec les donneurs d'ordres</p> <p>Savoir se positionner face à une proposition d'activité qu'il jugerait en inadéquation avec les capacités des personnes</p> <p>Savoir conduire des actions conjointes avec les partenaires de l'intervention sociale, sanitaire, scolaire, de la formation professionnelle et de l'emploi</p> <p>Savoir assurer des liens commerciaux avec les partenaires économiques</p> <p>Savoir offrir une référence professionnelle aux partenaires économiques</p> <p>Savoir être un interlocuteur de référence auprès des partenaires économiques pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées ou en difficulté sociale</p> <p>Savoir conceptualiser ses pratiques professionnelles</p> <p>Savoir s'auto-évaluer</p> <p>Savoir appliquer les méthodologies de recherche</p> <p>Savoir assurer une fonction de tutorat pour la formation des futurs professionnels</p> <p>Savoir transmettre des valeurs, connaissances et méthodes professionnelles et les traduire dans les pratiques</p> |
|--|--|--|

## Certification

1<sup>ère</sup> partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles

Etude d'une situation proposée au candidat relative aux politiques sociales et aux cadres juridiques et institutionnels (10 pages maxi).

Le candidat, après une partie synthétique exposant les cadres réglementaires, partenaires identifiés, incidences financières et buts poursuivis, est invité à produire une analyse présentant notamment les difficultés, contraintes et contradictions en s'appuyant sur les documents fournis et ses connaissances et à construire un positionnement professionnel étayé.

L'épreuve est organisée en cours de formation par le centre de formation

2<sup>ème</sup> partie : Travail en partenariat et en réseau

Epreuve orale s'appuyant sur :

- Un dossier sur le travail en partenariat et en réseau
- Les évaluations des sites de stage

Le dossier d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat à l'occasion d'un stage.

Le jury prendra également en considération les évaluations réalisées par le site de stage sur la base des indicateurs du domaine de compétences 4.2.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

Programme : 200 heures

1<sup>ère</sup> partie :

Implication dans les dynamiques institutionnelles (100 heures)

CADRE INSTITUTIONNEL, ADMINISTRATIF, JURIDIQUE ET POLITIQUE RELATIF A L'EDUCATION SPECIALISEE

L'organisation administrative et politique de la France et de l'Europe

Les différents dispositifs, établissements et services de l'action éducative, sociale et médico-sociale

- scolaires
- sanitaires
- judiciaires
- sociaux et médico-sociaux

APPROCHE DES POLITIQUES SOCIALES, MEDICO-SOCIALES, EDUCATIVES ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

APPROCHE DES CADRES JURIDIQUES

Notions de droit civil et de droit pénal

Notions de droit du travail

Code de l'Action Sociale et des Familles (droit des établissements et services médico-sociaux, droits des usagers)

2<sup>ème</sup> partie :

Travail en partenariat et en réseau (100 heures)

La construction de projets ou de dynamiques multi-partenariaux

les notions de partenariat et de réseaux

le travail avec les familles

le travail avec l'environnement de l'emploi

le travail avec les entreprises et leurs réseaux

les différentes formes de contractualisation

partage et mutualisation

les différentes cultures professionnelles et institutionnelles

IRTS Hauts-de-France – Guide des études 2017-2020

### Observation et analyse d'une dynamique territoriale

Approche multi-factorielle d'une dynamique territoriale (démographie, économie, santé, culture...)

Les évolutions du lien social

### Approche de l'environnement social, économique et culturel

Le travail dans la société : dimensions anthropologique, économique et sociale

Influence des processus économiques sur les phénomènes sociaux et éducatifs

Société et culture : construction identitaire et affiliation sociale

Processus et dispositifs d'insertion.

### Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles

Analyse de pratiques – Suivi de formation

Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)

Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)

## **2.2.3 Une formation en alternance intégrative**

### **Rappel des textes officiels réglementant le parcours de stage (article 7 de l'arrêté du 18 MAI 2009) :**

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique d'une durée totale de 56 semaines (1960 heures) *se décompose en un stage de découverte des milieux ordinaires d'insertion professionnelle de 12 semaines (420 heures)*, d'un stage long d'une durée de 32 à 36 semaines (840 à 1120 heures) et d'un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures). Ces stages doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention (Extrait de l'arrêté du 18 mai 2009).

Les candidats pouvant justifier de deux années d'expérience professionnelle sont dispensés du stage de découverte des milieux ordinaires d'insertion professionnelle de 12 semaines

Les candidats en situation d'emploi d'éducateur technique spécialisé ou de moniteur d'atelier n'effectuent que deux stages d'une durée de 8 semaines (280 heures) chacun, hors structure employeur, auprès de publics présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique de nature différente, dans la limite éventuellement de leur programme individualisé de formation.

Pour les autres candidats n'ayant pas à effectuer la totalité de la formation, une période de stage minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation. Cette période de stage minimale est de 16 semaines (560 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 8 semaines (280 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation.

Chaque stage est organisé dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre l'établissement de formation et la personne juridiquement responsable du lieu de stage.

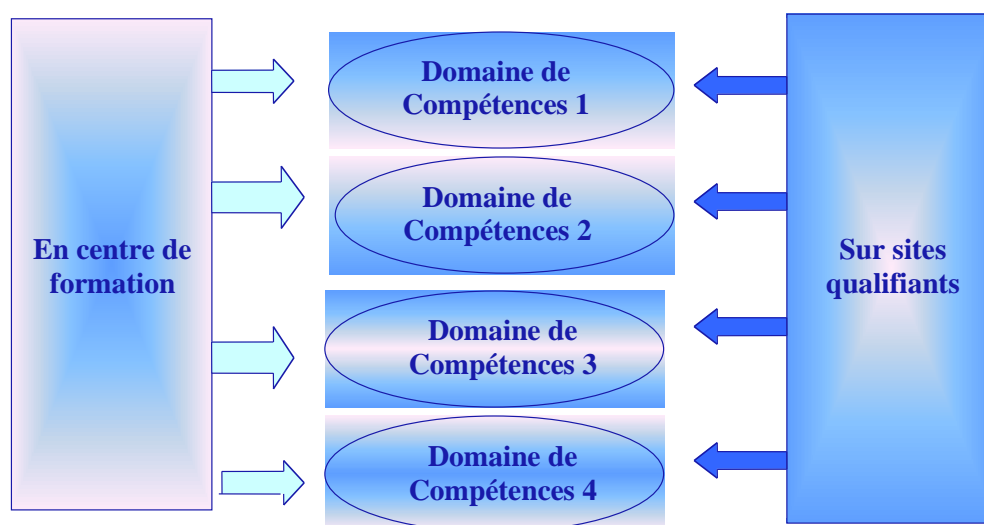
Par ailleurs, chaque stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et le responsable du stage. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat.

### **L'alternance intégrative au cœur du projet pédagogique**

La formation est conçue comme un processus nécessitant une élaboration et une appropriation de savoirs à partir d'une pratique soumise à clarification et interrogation dans une dynamique d'alternance intégrative. Ainsi, les temps en centre de formation et les temps en stage s'articulent et se nourrissent réciproquement.

L'alternance s'organise sur un rythme continu ou constant tout au long de la formation. Les stages se répartissent sur les 3 années de formation. Les durées de stage peuvent varier en fonction du projet personnalisé de formation de l'étudiant.

Les regroupements en centre de formation sont programmés sur le rythme d'une semaine ½ à 2 semaines par mois environ, hors périodes de fermeture de l'établissement.



Les deux lieux d'apprentissage (centre de formation et sites qualifiants) participent aux mêmes objectifs : le développement des compétences professionnelles des étudiants avec le même référentiel comme outil.

#### **2.2.4 Une formation organisée en domaines de compétences**

##### **UN DISPOSITIF PEDAGOGIQUE DECLINE EN 4 DOMAINES DE COMPETENCES :**

Le dispositif pédagogique est construit à partir de chacun des 4 domaines de compétences (DC1, DC2, DC3, DC4).

Chaque domaine de compétences est travaillé sur une logique de semestre, logique facilitant la lisibilité de l'organisation pédagogique (favorise l'inter professionnalité et la mobilité des étudiants dans le cadre européen par exemple,) et la mise en œuvre des parcours personnalisés (dispenses dont le candidat peut bénéficier du fait de l'obtention d'un diplôme professionnel antérieur ou d'une VAE).

Chaque domaine de compétences est conçu par une équipe projet, composée de cadres pédagogiques. Ces concepteurs sont identifiés au regard de leur expertise. Ils ont pour mission d'assurer la conception pédagogique du domaine de compétences pour l'ensemble de l'institut et de faciliter sa mise en œuvre sur chacun des sites.

La mise en œuvre du dispositif pédagogique relatif à chaque domaine de compétence est coordonnée par un cadre pédagogique.

Le responsable de la formation est garant de la cohérence de l'ensemble du dispositif pédagogique et de l'articulation entre les 4 domaines de compétences.

Les 4 domaines de compétences se déclinent en modules. Chaque module donne lieu à une évaluation pour le semestre en cours.

Ces modules se construisent à partir de trois dimensions que sont :

- L'approche disciplinaire et la démarche de professionnalisation
- L'expérience de stage
- La pédagogie de l'alternance

Il s'agit d'associer, au cœur même de la conception pédagogique, situations de stage, démarche de questionnement, éclairage théorique et étayage méthodologique, et ce au service de la professionnalisation et de la qualification du stagiaire. Ainsi, chaque domaine de compétences est travaillé dans une triple dimension de façon à garantir le développement de la professionnalisation par l'alternance.

Rappelons que la compétence ne se développe que dans l'action, face aux situations de travail, en sélectionnant dans l'ensemble de ses ressources, celles que le professionnel doit combiner pour proposer une réponse adaptée.

L'acquisition de compétences professionnelles passe donc nécessairement par une dynamique d'apprentissage basée sur la mise en situation de l'apprenant et sur le développement de ses capacités à sélectionner et à mobiliser des ressources (théoriques, méthodologiques et pratiques) au service d'une action réfléchie et adaptée à la complexité et à la spécificité de la situation. Cette démarche, développée tout au long du processus de formation, doit permettre à l'apprenant de poursuivre, au-delà de l'obtention du diplôme visé, cette « auto-construction » continue, basée sur le développement et le transfert de compétences quelque soient le secteur d'intervention choisi et les nouvelles réalités du travail social.

### **L'approche disciplinaire et la démarche de professionnalisation**

Ces modules permettent de travailler une thématique professionnelle précise et d'introduire les ressources théoriques et méthodologiques nécessaires au développement des compétences ciblées.

Ces modules peuvent être spécifiques à la formation d'Educateur Technique Spécialisé ou se réaliser en inter professionnalité avec d'autres formations initiales (ASS, ME, ES, AMP, MA, CIP).

Chacun de ces modules forme une entité pédagogique, déclinée en termes de finalités, d'objectifs et de moyens pédagogiques. Ils s'alimentent par des enseignements et travaux menés en centre de formation mais aussi par la mobilisation de ces apports sur le site qualifiant. Cette double dynamique de mobilisation des ressources en situation et réciproquement de recherche de ressources face à une situation obstacle, est facilitée par les démarches pédagogiques qui visent à soutenir l'apprenant dans cette démarche active d'auto-construction progressive de ses compétences professionnelles.

Les modules sont travaillés dans une approche globale facilitant le croisement des apports théoriques, méthodologiques, expérientiels et permettant de saisir la complexité des questions abordées. Le recours à des modes pédagogiques variés concourt également à l'assimilation des connaissances et à la confrontation au champ professionnel.

Dans le cadre de projets personnalisés, le candidat peut être allégé de certains de ces modules ou de séquences constituant le module en fonction des diplômes antérieurs obtenus, et en référence aux textes qui réglementent la formation.

- L'expérience stage

Chaque stage, par les objectifs de stage préalablement définis, permet la mise en exercice et l'acquisition progressive d'un certain nombre de compétences. Celles-ci sont déclinées au

regard des domaines de compétences travaillés durant les semestres de formation correspondant.

Les stages sont conçus comme étant, d'une part un temps d'exercice de la pratique éducative nécessitant un engagement actif de la part du stagiaire, et d'autre part un temps d'analyse et de distanciation.

Les étudiants élaborent leur parcours de stage en lien avec leur projet individuel de formation. Ils identifient ainsi les différents établissements ou services, au sein desquels ils pourraient, au mieux, répondre aux objectifs qu'ils se sont fixés (tout en respectant le cadre légal de la formation).

Pour chacun des stages réalisés, l'étudiant élabore un projet de stage, projet étudié en commission de stage et servant de support à la convention pédagogique qui s'établit entre l'étudiant, le site qualifiant et le centre de formation.

- La pédagogie de l'alternance

L'alternance intégrative nécessite la création d'espaces d'élaboration diversifiés qui ont pour objectif de faire vivre l'alternance par la mise en relation des situations cliniques et des apports méthodologiques, théoriques et réflexifs.

Cette pédagogie de l'alternance vise à soutenir le stagiaire dans le choix de ses réponses éducatives. Il permet l'acquisition de méthodologies et d'outils d'intervention. Il favorise le développement de l'analyse des situations professionnelles. Il développe chez le stagiaire la capacité à interroger son propre positionnement professionnel.

Ces modules se travaillent principalement en groupe pour favoriser l'élaboration et les questionnements collectifs. Le groupe aide chacun des participants à mener sa propre réflexion dans une dynamique de questionnement sur sa pratique et constitue un véritable réseau d'échanges de savoirs à partir des expériences de chacun.

Ces modules allient et coordonnent entre eux les démarches suivantes :

- L'élaboration par l'apprenant de son projet de formation. Il s'engage ainsi, avec l'aide des formateurs, dans un processus d'auto-évaluation régulière de son parcours dans une logique de « formation tout au long de la vie ».
- L'utilisation des nouveaux modes d'accès à l'information et traitement de celle-ci, favorisant le développement de connaissances spécifiques correspondant aux besoins de l'apprenant et un état de veille sur le secteur permettant d'appréhender les mutations et l'émergence de nouvelles réalités et questions sociales.
- La mobilisation des expériences vécues en stage au regard des différents apports méthodologiques et théoriques de la formation au bénéfice du développement des compétences professionnelles attendues par le référentiel. Dans cet objectif pédagogique, l'aide à l'élaboration des dossiers participant à l'évaluation en centre de

formation (DC4 2<sup>ème</sup> partie) ou aux épreuves de certification (DC1 et DC2 2<sup>ème</sup> partie, DC3 1<sup>ère</sup> partie) constituent des supports intéressants.

- La mise en œuvre de projets sur le terrain de stage, permettant de mobiliser les apports étudiés en formation en situation.
- La construction et la rédaction de réflexions et analyses à partir d'une situation professionnelle, synthèse des données et formulation des propositions.

## 2.3 CONTENU DE LA FORMATION

### 2.3.1 Répartition des ECTS PAR SEMESTRE ET PAR DOMAINES DE COMPETENCES

|                     | 1 <sup>ère</sup> année                      |  | 2 <sup>ème</sup> année                      |  | 3 <sup>ème</sup> année                      |  |
|---------------------|---|--|---|--|---|--|
|                     | Semestre 1<br><i>Sept à fin<br/>janvier</i> | Semestre 2<br><i>Février à juillet</i> | Semestre 3<br><i>Sept à fin<br/>janvier</i> | Semestre 4<br><i>Février à<br/>juillet</i> | Semestre 5<br><i>Sept à fin<br/>janvier</i> | Semestre 6<br><i>Février à<br/>juillet</i> |
| DC1 :<br>60<br>ECTS | 21  | 21                                     | 6   | 4  |   | 8  |
| DC2 :<br>66<br>ECTS | 6   | 5                                      | 17  | 13   | 17  | 8  |
| DC3 :<br>27<br>ECTS | 3   | 4                                      | 7   | 4  | 2   | 7  |
| DC4 :<br>27<br>ECTS |   |  |   | 9  | 11  | 7  |
| 180<br>ECTS         | 30 ECTS                                     | 30 ECTS                                | 30 ECTS                                     | 30 ECTS                                    | 30 ECTS                                     | 30 ECTS                                    |

Rappelons que la formation d'Eduteur Technique spécialisé est évaluée à 180 ECTS, se répartissant en 60 ECTS pour chacune des 3 années de formation. Un crédit ECTS est une valeur numérique qui correspond à un volume de travail que l'étudiant est supposé produire pour atteindre les objectifs fixés dans chacune des unités d'enseignement.



**2.3.2 Affectation des Domaines de compétences et des Unités d'Enseignement  
PAR SEMESTRE ET PAR ANNEE DANS LE CADRE DE LA FORMATION SUR 3  
ANS (6 SEMESTRES)**

**1<sup>ère</sup> ANNEE - SEMESTRE 1**

| <b>DF1 = 21 ECTS</b>  |  |        |
|-----------------------|--|--------|
| DF1/102               | Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités :<br>Niveau 1 : personnes en situation de handicap<br>Niveau 2 : personnes et familles accompagnées dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'enfance délinquante | 8 ECTS |
| DF1/ 103<br>spé       | Acquérir les outils et méthodes de l'accompagnement social et éducatif<br><i>Les pédagogies spécialisées</i>   | 8 ECTS |
| DF1/104               | Analyse de la pratique et initiation à la méthodologie de l'observation<br>Niveau 1  | 5 ECTS |
| <b>DF2 : 6 ECTS</b>   |  |        |
| DF2/<br>201spé        | Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant- Niveau 1  | 6 ECTS |
| <b>DF3-1 = 3 ECTS</b> |  |        |
| DF3-1/<br>301spé      | Identification et compréhension du secteur   | 3 ECTS |
|                       |  |        |

**1<sup>ère</sup> ANNEE - SEMESTRE 2**

| <b>DF1= 21 ECTS</b>   |   |        |
|-----------------------|---|--------|
| DF1/105               | Accompagner les personnes de la naissance à la fin de vie<br>Niveau 2 - De l'adolescence à la sénescence                                  | 4 ECTS |
| DF1/106               | Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités:<br><i>Niveau 3 : personnes en situation de précarité et d'exclusion</i> | 4 ECTS |
| DF1/<br>107spé        | Acquérir les outils et méthodes de l'accompagnement social et éducatif<br>Niveau 2 – Gestion de groupe, Individuel dans le collectif      | 5 ECTS |
| DF1/108               | Analyse de la pratique et initiation à la méthodologie de l'observation<br>Niveau 2   | 4 ECTS |
| DF1/ 109              | Préparation à l'épreuve de certification : le dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 1                               | 4 ECTS |
| <b>DF2-1 : 5 ECTS</b> |   |        |
| DF2/ 203<br>spé       | Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 2                        | 5 ECTS |
| <b>DF3-1 : 4 ECTS</b> |   |        |
| DF3-1/302             | Communication personnelle et professionnelle  | 4 ECTS |

**2ème ANNEE - SEMESTRE 3**

|               | <b>DF1= 6 ECTS</b>   |        |
|---------------|--|--------|
| DF1/110       | Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités :<br><i>Niveau 4 - problématiques spécifiques</i> | 3 ECTS |
| DF1/111       | Préparation à l'épreuve de certification : le dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 2        | 3 ECTS |
|               | <b>DF2-1 = 17 ECTS</b>   |        |
| DF2-1/202 spé | Organisation de l'atelier ou du lieu de travail – Niveau 1   | 3 ECTS |
| DF2-1/204 spé | Contexte et cadre légal d'intervention   | 3 ECTS |
| DF2-1/205 spé | Gestion d'établissement et budget d'activités  | 2 ECTS |
| DF2-1/206 spé | Progression technique : approche méthodologique et mise en situation   | 4 ECTS |
| DF2-1/207 spé | Le projet : du diagnostic à l'évaluation- Niveau 1   | 3 ECTS |
| DF2-1/208 spé | Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 3 | 2 ECTS |
|               | <b>DF3 -1 = 2 ECTS      DF3-2 = 5 ECTS</b>   |        |
| DF3-1/303     | Préparation à l'épreuve de certification : le journal d'étude clinique (stage 2)                                   | 2 ECTS |
| DF3-2/306     | Travail d'équipe dans une cohérence globale  | 5 ECTS |

**2ème ANNEE - SEMESTRE 4**

|               | <b>DF1 = 4 ECTS</b>   |        |
|---------------|---|--------|
| DF1/113       | Préparation à l'épreuve de certification : le dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 3               | 4 ECTS |
|               | <b>DF2-1 = 13 ECTS</b>  |        |
| DF2-1/209 spé | Organisation de l'atelier ou du lieu de travail – Niveau 2  | 2 ECTS |
| DF2-1/210     | Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 4        | 2 ECTS |
| DF2-2/211 spé | Etude ergonomique de l'activité   | 2 ECTS |
| DF2-2/213 spé | Progression technique : approche méthodologique et mise en situation- niveau 2  | 2 ECTS |
| DF2-2/215 spé | Le projet : du diagnostic à l'évaluation- Niveau 2  | 2 ECTS |
| DF2-2/217 spé | Préparation à l'épreuve de certification  | 3 ECTS |
|               | <b>DF3-2 : 4 ECTS</b>   |        |
| DF3-2/307     | Modèles et techniques de communication  | 4 ECTS |
|               | <b>DF4-1 = 2 ECTS    DF4-2= 7 ECTS</b>  |        |
| DF4-1/401spé  | Politiques sociales et législation- Niveau 1  | 2 ECTS |
| DF4-2/403 spé | Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé- Niveau 1 | 7 ECTS |

**3ème ANNEE - SEMESTRE 5**

|                  | <b>DF2 -1 = 2 ECTS</b>  | <b>DF2-2 = 15 ECTS</b> |        |
|------------------|---|------------------------|--------|
| DF2-1/212        | Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 5        |                        | 2 ECTS |
| DF2-2/220<br>spé | Approfondissement d'un secteur d'intervention   |                        | 6 ECTS |
| DF2-2/221<br>spé | Préparation à l'épreuve de certification : le mémoire   |                        | 7 ECTS |
| DF2-2/223<br>spé | L'encadrement technique   |                        | 2 ECTS |
|                  | <b>DF3-1 = 2 ECTS</b>   |                        |        |
| DF3-1/304        | Préparation à l'épreuve de certification : le journal d'étude clinique (stage 3)  |                        | 2 ECTS |
|                  | <b>DF4-1=7 ECTS DF4-2 = 4 ECTS</b>  |                        |        |
| DF4-1/402<br>spé | Politiques sociales et législation - Niveau 2   |                        | 7 ECTS |
| DF4-2/404        | Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé- Niveau 2 |                        | 4 ECTS |

**3ème ANNEE - SEMESTRE 6**

|                  | <b>DF1 = 8 ECTS</b>   |  |        |
|------------------|---|--|--------|
| DF1/114          | Préparation à la certification et épreuves de certification   |  | 8 ECTS |
|                  | <b>DF2-1 = 2 ECTS DF2-2 = 6 ECTS</b>  |  |        |
| DF2-1/214<br>spé | Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 6        |  | 2 ECTS |
| DF2-2/224<br>spé | Les parcours d'insertion professionnelle et la formation professionnelle  |  | 2 ECTS |
| DF2-2/225<br>spé | Préparation à l'épreuve de certification du DC2-2 et épreuve de certification   |  | 4 ECTS |
|                  | <b>DF3-1= 5 ECTS DF3-2=2 ECTS</b>   |  |        |
| DF3-1/305<br>spé | Préparation à l'épreuve de certification : le journal d'étude clinique (stage 3) et épreuve de certification              |  | 5 ECTS |
| 2/308            | Epreuve de certification : validation des écrits professionnels par les sites qualifiants                                 |  | 2 ECTS |
|                  | <b>DF4-1= 2 ECTS DF4-2 = 5 ECTS</b>   |  |        |
| DF4-1/403<br>spé | Politiques sociales et législation – Perfectionnement et actualisation  |  | 2 ECTS |
| DF4-2/406<br>spé | Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé- Niveau 3 |  | 5 ECTS |

### 2.3.3 Affectation des Domaines de Compétences et des Unités d'Enseignement par semestre et par année dans le cadre deS PARCOURS PERSONNALISES

#### Parcours de formation pour les candidats titulaires d'un des diplômes professionnels suivants : ASS, CESF, EJE, ES, DEFA, ME, mA

L'arrêté du 18 mai 2009 prévoit, pour les candidats titulaires de certains diplômes, certificats et titres, **des dispenses** et des allègements de domaines de formation et des épreuves de certification y afférentes.

Ces candidats doivent développer les domaines de compétences complémentaires en effectuant le parcours de stage prévu par l'arrêté, les domaines de formation, et en se présentant aux évaluations et épreuves de certification correspondant.

#### Annexe 4 - Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé Tableau d'allègements et de dispenses de domaines de formation

| Diplômes détenus par le candidat /<br>Domaines de formation | Diplôme d'Etat d'assistant de service social | Diplôme de conseiller en économie sociale familiale | Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants | Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé | Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation ou diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport | Diplôme d'Etat de moniteur éducateur | Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur d'atelier (délivré par les EF préparant au DE ETS) |
|---|--|---|--|---------------------------------------|---|--------------------------------------|--|
| Domaine de Formation 1                                      | Allègement                                   | Allègement  | Allègement                                   | Dispense                              | Allègement  | Dispense                             | Allègement   |
| Domaine de Formation 2<br>1 <sup>ère</sup> partie :         |  | Allègement  |  |                                       |   |                                      | Allègement   |
| Domaine de Formation 2<br>2 <sup>ème</sup> partie :         | Allègement                                   | Allègement  | Allègement                                   | Allègement                            | Allègement  |                                      |  |
| Domaine de Formation 3<br>1 <sup>ère</sup> partie           | Dispense                                     | Dispense  | Dispense                                     | Dispense                              | Dispense  | Dispense                             | Allègement   |
| Domaine de Formation 3<br>2 <sup>ème</sup> partie           | Dispense                                     | Dispense  | Dispense                                     | Dispense                              | Dispense  |                                      |  |
| Domaine de Formation 4<br>1 <sup>ère</sup> partie           | DISPENSE                                     | Dispense  | Dispense                                     | Dispense                              | Dispense  | Dispense                             | Allègement   |
| Domaine de Formation 4<br>2 <sup>ème</sup> partie           | Dispense                                     | Dispense  | Dispense                                     | Dispense                              | Dispense  |                                      |  |

#### Parcours de formation préparant à un ou plusieurs domaines de compétences du référentiel Educateur Technique Spécialisé : formation post jury VAE

Le diplôme d'éducateur Technique Spécialisé est ouvert par la voie de la VAE (validation des acquis de l'expérience). Il est possible pour un candidat n'ayant pas obtenu la totalité du diplôme par la VAE, de compléter son parcours par la voie de la formation classique, en centre de formation.

L'arrêté du 18 mai 2009 : « *Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le candidat, le jury est compétent pour attribuer tout ou partie du diplôme d'Etat d'éducateur Technique spécialisé.*

*En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la date de notification de la décision du jury par le recteur d'académie, doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat. Le candidat peut opter pour un complément d'expérience professionnelle visant une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience ou pour un complément par la voie de la formation préparant au diplôme d'Etat. Dans ce cas, il est dispensé des épreuves du diplôme attachées aux compétences déjà validées et bénéficie des dispenses de formation théorique et pratique correspondants. »*

Ainsi, un candidat ayant obtenu un ou plusieurs domaines de compétences par le biais de la VAE peut choisir de compléter son parcours en vue de l'obtention du diplôme par un programme individualisé de formation. Dans ce cas, le candidat ne développe que les domaines de compétences non validés et ne se présente qu'aux évaluations et aux épreuves de certification correspondant.

Concernant le parcours de stage de ces candidats, l'arrêté précise :

*« Pour les autres candidats n'ayant pas à effectuer la totalité de la formation, une période de stage minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation. Cette période de stage minimale est de 16 semaines (560 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 8 semaines (280 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation. »*

Le dispositif pédagogique est conçu sur 3 semestres pour que chaque programme personnalisé puisse se dérouler en fonction de la situation spécifique du candidat et de ses contraintes personnelles et professionnelles. Les périodes d'entrée en formation et l'amplitude du parcours peuvent donc varier d'un programme individualisé à l'autre, et ce dans le respect du cadre légal. Les seules obligations sont liées au calendrier des épreuves de certification défini par le Recteur d'Académie.

### **Parcours de formation pour les candidats devant développer le Domaine de Compétences 1 (DC1)**

*Descriptif du parcours de développement du DC1 :*

Formation théorique de 350 heures de formation (DF1)

Formation pratique de 560 heures minimum (16 semaines)

Entrée en septembre de chaque année

Une épreuve de certification en juin (fin du second semestre), organisée par le Recteur d'Académie

Epreuve orale s'appuyant sur un dossier sur les pratiques professionnelles et sur l'évaluation de stage.

Le dossier de pratiques professionnelles d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat en référence au domaine de compétences 1 à l'occasion du stage effectué. Ce dossier comporte une dimension descriptive relative aux pratiques du candidat et aux pratiques observées ainsi que leur analyse au regard d'éclairages conceptuels.

## **Parcours de formation pour les candidats devant développer le Domaine de Compétence 2 (DC2)**

### Descriptif du parcours de développement du DC2 :

Formation théorique de 450 heures de formation (DF2)

Formation pratique de 560 heures minimum (16 semaines)

Entrée en septembre de chaque année

Deux épreuves :

Une évaluation organisée en cours de formation par le centre de formation

Une épreuve de certification en juin (fin du second semestre), organisée par le recteur d'Académie

Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de production

Epreuve orale : entretien sur le lieu de stage long ou sur le site d'emploi en vue de vérifier la mise en place et l'appropriation des outils et méthodes relatifs au DC2.1 en s'appuyant sur différents supports et document élaborés par le candidat.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle

Soutenance orale d'un mémoire sur une problématique éducative élaboré par le candidat

Le mémoire d'un volume d'environ 50 pages (annexes non comprises) est noté par les interrogateurs avant la soutenance

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

## **Parcours de formation pour les candidats devant développer le Domaine de Compétence 3 (DC3)**

### Descriptif du parcours de développement du DC3 :

Formation théorique de 200 heures de formation (DF3)

Formation pratique de 280 heures minimum (8 semaines)

Entrée en septembre de chaque année

Deux épreuves :

Une évaluation en cours de formation réalisée par le site qualifiant,

Une épreuve de certification en juin (fin du second semestre) organisée par le Recteur d'Académie.

### **Travail en équipe pluri-professionnelle**

Entretien à partir d'une série d'observations relatives à une intervention socio-éducative.

Dans ce journal d'étude clinique de 5 à 10 pages, le candidat centrera son analyse sur le travail en équipe :

Place de l'équipe dans l'organisation

Apports de l'équipe dans l'intervention

- Analyse de son rôle d'éducateur technique au sein de l'équipe

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

### **Coordination**

Le candidat doit faire valider par les sites de stage des écrits professionnels de nature différente à destination de tiers (comptes rendus de réunions, synthèses, rapports de comportement, note au juge...) élaborés dans le cadre des stages

L'établissement de formation transmet au jury le dossier contenant les écrits validés (3 au minimum) par les sites de stages.

L'épreuve est organisée en cours de formation par les sites de stage.

#### **Parcours de formation pour les candidats devant développer le Domaine de Compétence 4 (DC4)**

Descriptif du parcours de développement du DC4 :

Formation théorique de 200 heures de formation (DF4)

Formation pratique de 280 heures minimum (8 semaines de stage)

Entrée en septembre de chaque année

Deux épreuves :

##### **Implication dans les dynamiques institutionnelles**

Etude d'une situation proposée au candidat relative aux politiques sociales et aux cadres juridiques et institutionnels (10 pages maxi).

Le candidat, après une partie synthétique exposant les cadres réglementaires, partenaires identifiés, incidences financières et buts poursuivis, est invité à produire une analyse présentant notamment les difficultés, contraintes et contradictions en s'appuyant sur les documents fournis et ses connaissances et à construire un positionnement professionnel étayé.

L'épreuve est organisée en cours de formation par le centre de formation

##### **Travail en partenariat et en réseau**

Epreuve orale s'appuyant sur :

- Un dossier sur le travail en partenariat et en réseau
- L'évaluation du site de stage

Le dossier d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat à l'occasion d'un stage. Le jury prendra également en considération les évaluations réalisées par le site de stage sur la base des indicateurs du domaine de compétences 4.2.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

##### **Parcours de formation pour les candidats titulaires du diplôme de Moniteur Educateur**

L'article 8 de l'arrêté du 18 mai 2009 prévoit une dispense d'une partie de la formation théorique pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

L'article 8 de l'arrêté du 18 mai 2009 prévoit **la dispense** d'une partie de la formation théorique pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

Le dispositif pédagogique est conçu sur 4 semestres, sur une période s'échelonnant de septembre de la première année à juin de la seconde.

Partant des compétences professionnelles déjà acquises, le candidat doit développer les domaines de compétences suivants :

DC2 - Conception et conduite de projet éducatif et technique spécialisé

1<sup>ère</sup> partie intitulée : *organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production*

2<sup>ème</sup> partie intitulée : *Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle*

DC3 : Communication professionnelle 2<sup>ème</sup> partie intitulée : *Coordination*

DC4 : Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et interinstitutionnelles  
2ème partie intitulée : *Travail en partenariat et en réseau.*

Ces domaines de compétences sont validés par une épreuve de certification organisée par le Recteur d'Académie pour le DC2 et par trois épreuves réalisées en cours de formation, validée par le lieu de stage pour le DC3 et par le centre de formation pour le DC2 1ère partie et le DC4.

L'épreuve de fin de parcours organisée par le rectorat :

Epreuve de certification concernant le DC2 2ème partie : Conception du projet éducatif : Soutenance orale d'un mémoire sur une problématique éducative élaboré par le candidat. Le mémoire d'un volume d'environ 50 pages (annexes non comprises) est noté par les interrogateurs avant la soutenance.

Les épreuves en cours de formation :

Epreuve de certification concernant le DC2 1ère partie : *organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production-*

Epreuve orale : entretien sur le lieu de stage long ou sur le site d'emploi en vue de vérifier la mise en place et l'appropriation des outils et méthodes relatifs au DC2.1 en s'appuyant sur différents supports et documents élaborés par le candidat.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

Epreuve de certification concernant le DC3 2ème partie : Coordination

Le candidat doit faire valider par le site de stage des écrits professionnels de nature différente à destination de tiers (comptes rendus de réunions, synthèses, rapports de comportement, note au juge...) élaborés dans le cadre du stage. L'établissement de formation transmet au jury le dossier contenant les écrits validés (3 au minimum) par le site de stage. L'épreuve est organisée en cours de formation par le site de stage.

Epreuve de certification concernant le DC4 2ème partie : Travail en partenariat et en réseau.

Epreuve orale s'appuyant sur :

Un dossier sur le travail en partenariat et en réseau

Les évaluations des sites de stage

Le dossier d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat à l'occasion d'un stage. Le jury prendra également en considération les évaluations réalisées par le site de stage sur la base des indicateurs du domaine de compétences 4.2. L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

Le parcours de formation en centre comprend 650 heures et se répartit dans les trois domaines de formation correspondant aux domaines de compétences précités.

DF2 - Conception et conduite de projet éducatif et technique spécialisé

1ère partie intitulée : *organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production- 300 heures*



2<sup>ème</sup> partie intitulée : *Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle- 150 heures*

DF3 - Communication professionnelle 2<sup>ème</sup> partie intitulée : *Coordination* : 100 heures

DF4 - Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et interinstitutionnelles  
2<sup>ème</sup> partie intitulée : *Travail en partenariat et en réseau* : 100 heures.

### 2.3.4 Descriptif des unités d'Enseignement

#### 6.2. 1 Les unités d'enseignements du DF1 Accompagnement social et éducatif spécialisé

**DF1 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF SPECIALISE**

**Conception et mise en œuvre** sur le site Métropole Lilloise : Sylvie PIERON

##### 105- Accompagner les personnes de la naissance à la fin de vie

Description : module visant à développer la capacité de l'étudiant à adapter son mode d'accompagnement éducatif en fonction des moments et des processus de développement normal de l'être humain, par l'apport de connaissances transdisciplinaires et par le biais de réflexions issues de l'expérience.

Tout au long de sa vie, l'être humain se développe en fonction de phénomènes internes et externes, en lien et en interaction avec son environnement.

**Module 105** : De l'adolescent à la sénescence : **4 ECTS** 42hp/35hs/35hpt

Jeunesse et adolescence : l'âge de tous les possibles

Etre adulte aujourd'hui

L'avance en âge : une nouvelle période de vie à inventer

Modalités d'évaluation : contrôle de connaissances et réflexion professionnelle.

Formation concernée : Educateur spécialisé – Moniteur Educateur– Educateur Technique Spécialisé

Période : Semestre 1

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques – Travaux Dirigés – Travail à partir de différents supports textes, vidéo, expériences.

##### 102/106/110- Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités :

Description : module visant à développer une connaissance transdisciplinaire de la situation des personnes accompagnées en fonction de leurs spécificités.

**Module 102** : **8 ECTS** - 84hp/80hS/100hpt

Niveau 1 : personnes en situation de handicap - 42 heures

Niveau 2 : *personnes accompagnées* dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'enfance délinquante – 42 heures

Session visant à :

Développer les connaissances relatives aux problématiques des personnes et familles accompagnées en les situant dans leur environnement

Développer les connaissances du cadre législatif propre au secteur concerné

Présenter les enjeux de l'intervention éducative et les modalités d'intervention spécifiques au secteur.

Période : Semestre 1

Modalités d'évaluation : Présentation d'une fiche de lecture et/ou exposé collectif à partir d'une thématique.

**Module 106 : 4 ECTS 42hp/35HS/37hpt**

*Niveau 3* : Accompagner les personnes en situation de précarité et d'exclusion

Module visant à développer une connaissance des processus de précarisation, d'exclusion et d'inclusion sociale :

Faire évoluer les représentations individuelles et collectives liées aux thématiques travaillées

Resituer les questions de précarité et d'exclusion dans un contexte historique, sociologique et économique

Comprendre les problématiques des personnes dans une approche psychologique et sociologique

Repérer les principales modalités d'expression des phénomènes de précarisation, d'exclusion et d'inclusion sociale.

Identifier les différentes modalités d'intervention auprès des publics en situation d'exclusion

Formation concernée : Educateur spécialisé – Moniteur Educateur– Educateur Technique Spécialisé-

Conseiller en insertion professionnelle-Assistant de service social

Période : Semestre 2

Modalités d'évaluation : Evaluation collective : Exposé collectif à partir d'une thématique.

**Module 110 : 3 ECTS 30hp/50hs/5hpt**

*Niveau 4* - Accompagner les personnes présentant des problématiques spécifiques

Module visant à :

Développer les connaissances relatives aux problématiques des personnes et familles accompagnées en les resituant dans leur environnement

Développer les connaissances du cadre législatif propre au secteur concerné

Présenter les enjeux de l'intervention éducative et les modalités d'intervention spécifiques au secteur.

Période : Semestre 3

Modalités d'évaluation : Exposé collectif à partir d'une thématique.

**103 spé/ 107spé : Acquérir les outils et méthodes de l'accompagnement social et éducatif**

Description : Modules visant à s'approprier les outils et méthodes en lien avec les pratiques professionnelles.

**Module 103 spé – les pédagogies spécialisées - 8 ECTS : 22hp/80hs/100hpt**

Module visant à :

Connaître et comprendre la pédagogie, les grands courants pédagogiques et leurs intérêts pour l'ETS,

Comprendre le lien entre pédagogie et éducation

Comprendre les processus d'apprentissage

Comprendre le développement intellectuel de l'enfant

Modalités d'évaluation :

Contrôle de connaissances sur les grands courants pédagogiques et réflexion professionnelle sur les pédagogies mises en œuvre sur le terrain.

**Module 107 spé Gestion de groupe, accompagnement socio-éducatif, relation d'aide : 5 ECTS**

30h/50hs/60hpt

Ce module traite des différents enjeux des relations interpersonnelles et professionnelles pour apprendre à se positionner de façon structurante dans :

les situations de groupe

la relation duelle

Modalités d'évaluation : Présentation d'une situation de gestion de groupe.

Période : Semestre 2

Modalités d'évaluation : Présentation d'une situation de gestion de groupe.

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques – Travaux collectifs basés sur les échanges et la confrontation des représentations et expériences- Travaux dirigés- Travail à partir de différents supports textes, vidéos, récits d'expériences.

### **104/108 Analyse de la pratique et initiation à l'observation**

Description : module visant à développer la capacité de l'étudiant à :

Rendre compte de son expérience de stage de façon à faire des situations présentées, une source d'apprentissage et une réflexion sur le positionnement éducatif.

Mettre en mots son ressenti face à une situation donnée

Se distancier de la situation vécue pour accéder au questionnement, réflexion et analyse

S'initier à la méthodologie de l'observation

**Module 104- Niveau 1 : 5 ECTS** 8hp/60hs/45 hpt

Période : semestre 1

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle : réflexion sur la posture et le positionnement professionnel.

**Module 108 - Niveau 2 : 4 ECTS** 31hp/40hs/41hpt

Période : semestre 2

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle : réflexion sur la posture et le positionnement professionnel.

Formation concernée : Educateur spécialisé – Moniteur Educateur– Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Ateliers dans lesquels la dynamique de groupe est mise au service de l'expression individuelle et de la réflexion collective.

### **109/111/113/114 Préparation à l'épreuve de certification : le dossier de pratiques professionnelles**

Modules visant :

Au processus de développement de chacune des 5 compétences du DC1, à partir des situations professionnelles vécues.

Au repérage et à la mobilisation des ressources théoriques, méthodologiques en lien avec la situation  
A l'analyse du rôle, du positionnement du professionnel et de l'apprenant face à la personne, au groupe, au collectif

A la réflexion sur la posture de l'apprenant et ajustements réguliers.

**Module 109 : dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 1 : 4 ECTS**

22hp/40hs/43hpt

Semestre 2

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle du dossier de pratiques professionnelles-Etape 1

**Module 111 : dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 2 : 3 ECTS**

15hp/50hs/15hpt

Semestre 3

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle du dossier de pratiques professionnelles-Etape 2

**Module 113** : dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 3 : **4 ECTS**

13hp/80hs/19hpt

Semestre 4

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle du dossier de pratiques professionnelles-Ecrit final

**Module 114** : préparation à la soutenance orale du dossier de pratiques professionnelles et épreuve de certification : 8 ECTS 11hp/100hs/110hpt

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : ateliers

## **6.2. 2 Les modules d'enseignements du DF2 : conception et conduite de projet éducatif et technique spécialisé –**

### **DF2 1<sup>ère</sup> partie - Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de production- Conception et mise en œuvre sur le Site Métropole Lilloise : Syvie PIERON**

**201spé/203spé/208spé/210/212/214spé - Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant**

Description : modules visant à situer l'étudiant au cœur de son parcours de formation et de professionnalisation dans une dynamique de projet.

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

**Modules 201spé : 6 ECTS 29hp/ 54hs/91hpt**

Module visant à :

Comprendre le dispositif de formation et projet pédagogique du centre de formation

Repérer les motivations pour la formation et la profession

Se connaître en tant qu'apprenant

Fixer un axe directeur au projet de formation et construire le parcours de stage au regard de cette première projection

Elaborer le projet de stage1

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques - Travaux dirigés - Accompagnement personnalisé- réunions de promotion.

Séquences :

Apports méthodologiques de base : la notion de projet, la démarche de projet, les pré- requis en méthodologie de projet.

Travaux dirigés portant sur l'élaboration et l'écriture du projet de formation et du projet de stage 1

Dispositif de mise en stage

Accompagnement personnalisé : entretiens avec le formateur tuteur ou formateur référent du stage, ou tripartite dans le cadre de l'apprentissage.

Réunion de promotion et régulation du collectif.

Evaluation : évaluation du projet de stage 1 élaboré par l'étudiant.

### **Module 203spé - 5 ECTS 7hp/67hs/67hpt**

Module visant à :

Evaluer son projet de formation pour le réajuster et identifier les objectifs à travailler pour la période suivante

Etablir le projet de stage 2, en tenant compte des apprentissages et compétences travaillés en stage 1  
Situier son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Modes pédagogiques : Informations collectives- Accompagnement personnalisé- dispositif de mise en stage- réunions de promotion.

Séquences :

Dispositif de mise en stage

Réunion de promotion et régulation du collectif.

Bilan de fin de première année de formation avec le formateur tuteur ou de façon tripartite dans le cadre de l'apprentissage.

Evaluation : évaluation de l'écrit relatif à la première année de formation, remis lors du bilan de fin de première année.

### **Module 208 spé - 2 ECTS 23hp/20hs/17hpt**

Module visant à

favoriser chez l'étudiant, le développement et le transfert de ses compétences professionnelles par la mobilisation des ressources et apports travaillés dans les quatre domaines de formation, à partir de situations de stage et projet de stage.

établir le projet de stage long, en tenant compte des apprentissages et compétences travaillés en stage 1 et 2.

Situier son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Modes pédagogiques :

Informations collectives- Accompagnement personnalisé- Dispositif de mise en stage- réunion de promotion- Groupes d'analyse de la pratique basés sur le développement des compétences «en situation»

Séquences :

Groupe d'analyse de la pratique

Dispositif de mise en stage

Accompagnement personnalisé par le formateur tuteur ou le formateur référent de la mise en stage

Réunion de promotion et régulation du collectif.

Evaluation : évaluation du projet de stage long

### **Module 210 - 2 ECTS 17hp/20hs/19hpt**

Module visant à

favoriser chez l'étudiant, le développement et le transfert de ses compétences professionnelles par la mobilisation des ressources et apports travaillés dans les quatre domaines de formation, à partir de situations de stage et projet de stage.

Situier son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Evaluer son parcours de formation et réaliser les réajustements nécessaires

Modes pédagogiques :

Informations collectives- Accompagnement personnalisé- Dispositif de mise en stage- réunion de promotion- Groupes d'analyse de la pratique basés sur le développement des compétences «en situation».

Séquences :

Groupe d'analyse de la pratique

Réunion de promotion et régulation du collectif

Bilan de fin de seconde année de formation avec le formateur tuteur ou de façon tripartite dans le cadre de l'apprentissage.

Evaluation : évaluation de l'écrit relatif à la seconde année de formation, remis lors du bilan de fin de seconde année.

#### **Module 212 - 2 ECTS 17hp/20hs/20htp**

Module visant à

Favoriser chez l'étudiant, le développement et le transfert de ses compétences professionnelles par la mobilisation des ressources et apports travaillés dans les quatre domaines de formation, à partir de situations de stage et projet de stage.

Situer son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Modes pédagogiques : Accompagnement personnalisé- Réunions de promotion. Groupes d'analyse de la pratique basés sur le développement des compétences « en situation ».

Séquence:

Groupe d'analyse de la pratique

Réunion de promotion et régulation du collectif

Evaluation : Ecrit individuel faisant apparaître des constats professionnels relatifs au stage long et un questionnement

#### **Module 214spé - 2 ECTS 15hp/23hs/17htp**

Module visant à

Situer son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Evaluer son parcours de formation et se projeter dans son projet professionnel

Modes pédagogiques : Accompagnement personnalisé- Réunions de promotion.

Séquences :

Réunion de promotion et régulation du collectif

Bilan de fin de parcours de formation avec le formateur tuteur

Evaluation : évaluation de l'écrit relatif au parcours de formation, remis lors du bilan de fin de formation.

#### **202spé/209spé – Organisation de l'atelier ou du lieu de travail**

Description : modules visant à :

Acquérir les savoirs de base pertinents à l'aménagement d'un poste de travail

Analyser une situation de travail

Mettre en œuvre des actions d'aménagement en prenant en compte la personne et l'environnement

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

### **Module 202spé – 3 ECTS 15hp/33hs/30hpt**

Module visant à :

- . Comprendre l'ergonomie
- . Repérer le poste de travail de manière globale : atouts, contraintes, personne concernée, environnement
- . Evaluer la gestuelle, la posture physique

Mode pédagogique :

Cours – exercices- TD en groupes – mise en situation - vidéos

Evaluation : exposé oral sur une situation de travail : constats, questions, analyse

### **Module 209spé – 2 ECTS 13hp/20hs/23hpt**

Module visant à :

- . Analyser une situation de travail
- . Mettre en œuvre des actions améliorant la situation

Modes pédagogiques :

Cours – exercices- TD en groupes – mise en situation - vidéos

Evaluation : Dossier individuel relatant une situation de travail du point de vue ergonomique

### **204spé- Contexte légal et cadre d'intervention**

**3 ECTS 22hp/30hs/30hpt**

Module visant à

- Développer les connaissances de l'étudiant dans le domaine du droit du travail
- Développer la compétence de l'étudiant à prendre en compte et intégrer les données législatives dans sa démarche d'intervention (ateliers, institutions)
- Développer la capacité de l'étudiant à comprendre le fonctionnement comptable et budgétaire d'un établissement en le resituant dans le contexte national et contexte de l'association
- Développer la capacité à lire les documents comptables et budgétaires communiqués au sein de l'association et de l'établissement

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques :

- Apports de connaissances avec des supports pédagogiques (textes)
- Les apports incontournables sont transmis aux étudiants en photocopies.

Evaluation :

Etude de cas qui permet de mobiliser les connaissances juridiques

### **205spé- gestion d'établissement et budgets d'activités**

**2 ECTS 14hp/20hs/22hpt**

Module visant à :

- Développer la capacité de l'étudiant à comprendre le fonctionnement comptable et budgétaire d'un établissement en le resituant dans le contexte national et contexte de l'association

Développer la capacité à lire les documents comptables et budgétaires communiqués au sein de l'association et de l'établissement

Développer la compétence de l'étudiant à prendre en compte et intégrer les données et outils comptables et budgétaires dans le cadre de l'activité qu'il mène et/ou de l'atelier et à participer à leurs productions.

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques toujours en lien direct avec les institutions privées du secteur social et médico-social et exercices pratiques.

Evaluation :

Ecrit sur table en 3 parties :

QCM

Questions courtes

### **Module 211spé – Etude ergonomique de l'activité – 2 ECTS**

Module visant à :

Appréhender les notions de base en ergonomie

Faire un diagnostic ergonomique de l'atelier, du poste de travail, de l'activité

Faire évoluer le diagnostic initial en fonction des points de progrès repérés

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : apports théoriques, apports méthodologique, travaux dirigés à partir des situations de travail

### **206spé/213spé - La progression technique - 4 ECTS**

35hp/40hs/41htp

Module visant à :

Elaborer un projet d'atelier à partir du projet institutionnel

Apprendre à mener une séquence d'apprentissage et à l'évaluer

Construire les référentiels d'atelier et les référentiels « métier »

Mettre en œuvre les pédagogies d'alternance

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

### **Module 206spé – 4 ECTS 35hp/40hs/41htp**

Module visant à :

. Elaborer un projet d'atelier à partir du projet institutionnel

. Apprendre à mener une séquence d'apprentissage et à l'évaluer

IRTS Hauts-de-France – Guide des études 2017-2020



- . Construire les référentiels d'atelier et les référentiels métier
- . Mettre en œuvre les pédagogies d'alternance

Mode pédagogique :

En ½ promo : l'ETS, sa tâche, son atelier

En ½ promo : Le référentiel de l'atelier

Apports théoriques

Travaux de groupes à partir de situations concrètes issues du terrain

Evaluation :

1 dossier individuel sur « l'ETS et sa tâche »

### **Module 213spé – 2 ECTS 26hp/15hs/15hpt**

Module visant à :

- . Elaborer un projet d'atelier à partir du projet institutionnel
- . Apprendre à mener une séquence d'apprentissage et à l'évaluer
- . Construire les référentiels d'atelier et les référentiels métier
- . Mettre en œuvre les pédagogies d'alternance

Mode pédagogique :

En ½ promo : l'ETS, sa tâche, son atelier

En ½ promo : Le référentiel de l'atelier

Apports théoriques

Travaux de groupes à partir de situations concrètes issues du terrain

Evaluation :

1 dossier individuel sur « construire un référentiel d'atelier »

### **207spé/215spé - Le projet, du diagnostic à l'évaluation**

Module visant à :

Apporter les ressources méthodologiques, théoriques et pratiques permettant à l'étudiant de développer sa compétence à :

La réalisation d'un diagnostic

La conception d'un projet en tenant compte du contexte d'intervention et de la dimension d'équipe

La mise en œuvre du projet

L'évaluation du projet et de la démarche réalisée

Formation concernée : Educateur Technique spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

### **Module 207spé - 3 ECTS 21hp/30hs/33hpt**

Module visant à :

Connaître les différentes étapes méthodologiques de projet

Savoir élaborer une démarche projet, du diagnostic à l'évaluation

Savoir planifier les tâches nécessaires à la mise en œuvre du projet

Savoir articuler les différents types de projet : établissement, groupes, ateliers, individuels

Savoir rendre lisible un projet aux usagers, aux collègues, à la hiérarchie, aux partenaires.

Mode pédagogique :

Apports théoriques en cours

Ateliers : Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'un projet à partir d'une commande

Evaluation :

Dossier collectif relatif à la mise en œuvre d'une démarche projet, du diagnostic à l'évaluation

**Module 215spé – 2 ECTS 12hp/20hs/34hpt**

Module visant à :

Savoir communiquer son projet  
Savoir rendre compte de l'action

Mode pédagogique :

Apports théoriques en cours

Ateliers : Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'un projet à partir d'une commande

Evaluation :

Exposé collectif de la démarche projet

**217spé - Préparation à l'épreuve de certification – 3 ECTS**

31hp/25hs/28hpt

Savoir rendre compte à l'écrit et à l'oral de sa démarche de professionnalisation au travers d'une séquence d'apprentissage en atelier, en utilisant les supports adaptés.

Module visant à :

Organiser un environnement de travail et d'apprentissage adapté aux usagers

Transmettre de façon adaptée des savoirs et savoir-faire techniques dans le cadre d'un parcours d'insertion et de formation professionnelle

Assurer la continuité, le suivi et l'évaluation de l'activité

Mode pédagogique :

Ateliers de préparation à la certification et accompagnement individuel à l'écrit et à l'oral

Evaluation :

Evaluation du dossier relatif à la démarche « séquence d'apprentissage »

Entretien oral sur l'organisation de l'environnement de travail

Formation concernée : Educateur Technique spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

**DC2 2<sup>ème</sup> partie : Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle**

**Conception et mise en œuvre sur le site Métropole Lilloise – Sylvie PIERON**

**220 spé : Approfondissement d'un secteur d'intervention -6 ECTS**

Module visant à :

Développer une connaissance précise des publics, du cadre d'intervention et des modalités d'intervention

A un questionnement sur la pratique dans une démarche éthique

IRTS Hauts-de-France – Guide des études 2017-2020

A la saisie des enjeux qui particularisent ce secteur

Modes pédagogiques : Enseignement théoriques, témoignages d'expériences, échanges de savoirs, recherches documentaires...

Modalités d'évaluation :

Ecrit faisant apparaître :

La démarche méthodologique suivie pour l'élaboration du diagnostic et la mise en perspective du projet élaboré dans le cadre du mémoire

La sélection bibliographique argumentée au regard du thème travaillé dans le mémoire.

### **221 spé -Préparation à l'épreuve de certification : le mémoire - 7 ECTS**

40hp/78hs/78hpt

Module visant à accompagner l'étudiant dans la réalisation de son mémoire  
Emerger une question professionnelle en lien avec le contexte d'intervention  
Mobiliser des ressources théoriques et professionnelles pertinentes  
Mettre en œuvre la méthodologie de projet  
Analyser la pratique au regard des fonctions de l'ETS  
Proposer et mettre en œuvre des actions pertinentes et cohérentes

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC2 2<sup>ème</sup> partie

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Mode pédagogique : travail de groupe puis accompagnement individuel

Modalités d'évaluation : Ecrit du mémoire présenté au diplôme pour la certification du DC2.

### **224 spé – Les parcours d'insertion professionnelle et formation professionnelle- 2ECTS**

35hp/20hs/30hpt

Module visant à développer les capacités de l'étudiant à mobiliser les dispositifs existants dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle et de formation

Formations concernées : Educateur Technique Spécialisé – Conseiller d'insertion professionnelle

Domaine de compétences : DC2 2<sup>ème</sup> partie

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : enseignement théorique – travaux dirigés

Evaluation : Etude de cas sur table

### **223 spé - L'encadrement technique de l'activité - 2 ECTS**

20hp/20hs/16hpt

IRTS Hauts-de-France – Guide des études 2017-2020

Module visant à développer la capacité de l'étudiant à organiser l'activité en tenant compte des spécificités de l'équipe de travail.

Formations concernées : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC2 2<sup>ème</sup> partie

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : enseignements théoriques – travaux dirigés

Evaluation : Devoir sur table de type étude de cas

### **225 spé -Préparation à l'épreuve de certification - 4 ECTS**

3hp/75hs/33hpt

Module visant à aider l'étudiant à préparer la soutenance orale de son mémoire

Formation concernée : Educateur Technique spécialisé

Domaine de compétences : DC2 2<sup>ème</sup> partie

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : guidance collective et individuelle

Modalités d'évaluation : soutenance orale du mémoire présenté au diplôme pour la certification du DC2.

## **6.2. 3 Les modules d'enseignements du DF3 Communication professionnelle**

### **DF3 1<sup>ère</sup> partie : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE- Travail en équipe pluri-professionnelle**

**Conception et mise en œuvre sur le Site Métropole Lilloise : S MELAN- S PIERON**

### **301 spé Identification et compréhension du secteur - 3 ECTS**

25hp/28hs/34hpt

Description : Module visant à situer l'étudiant dans le secteur social et médicosocial en saisissant les enjeux actuels, les différentes modalités d'intervention et les principaux acteurs à travers la diversité des professions en travail social.

Séquences visant à

Découvrir le secteur d'intervention des travailleurs sociaux, à travers la répartition des missions propres aux différents établissements et services, les spécificités des personnes accueillies, la diversité des professionnels intervenant dans des équipes éducatives et pluridisciplinaires.

Développer les capacités des étudiants à mener une démarche de recherche en groupe, et à transmettre les données issues du travail collectif

Développer ses capacités d'expression individuelles et collectives

Les fondements du travail social :

Séquence visant à :

Développer la capacité de l'étudiant à se situer dans le travail social aujourd'hui, en s'appuyant sur une lecture historique.

Le travail en équipe par secteur :

Séquence visant à :

Identifier les enjeux du travail en équipe et de l'organisation de travail dans les différents secteurs d'intervention

Formation concernée : Educateur spécialisé- Moniteur éducateur- Educateur Technique Spécialisé- Assistant de service social- Conseiller en insertion professionnelle.

Période : Semestre 1

Domaine de compétences : DC3

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignement théorique- Démarche de recherche collective- recueil de données sur site - traitement des données et transmission de celles-ci - Atelier de techniques d'expression (théâtre, arts clownesques, marionnette, vidéo, technologies nouvelles)

Modalités d'évaluation : Prestation collective dans le cadre du forum de découverte de secteur

### **302- Communication personnelle et professionnelle - 4 ECTS**

38hp/39hs/39htp

Description : Module visant à comprendre les enjeux du travail en équipe éducative et équipe pluridisciplinaire et à communiquer professionnellement

Séquences :

Le « Soi communicant »

Séquence visant à :

Prendre conscience de ses capacités à communiquer pour les faire évoluer.

Mettre en évidence les mécanismes de communication pour mieux les utiliser.

Développer la capacité de l'étudiant à repérer les mécanismes et les enjeux des relations interpersonnelles et à se situer parmi ceux-ci.

Connaissance du cadre juridique

Séquence visant à :

Travailler les concepts, les méthodologies et l'éthique du travail en commun et permettre une mise à distance par rapport aux représentations initiales

Situer l'intervention éducative et sociale dans le cadre réglementaire

Apports disciplinaires

Séquence visant à :

Repérer les mécanismes psychosociologiques liés aux relations interpersonnelles : préjugés, représentations, influence sociale, changements d'attitudes, rumeur.

Analyse du rôle de l'ETS au sein de l'équipe- Niveau 1

Séquence visant à :

Se situer en tant que professionnel dans l'institution ou le service en s'appuyant sur une lecture de l'organisation et en mobilisant les différentes dimensions de la communication orale et écrite.

Réfléchir sur les éléments facilitateurs ou faisant obstacle au travail en équipe éducative ou pluridisciplinaire, pour développer l'efficacité du travail de coopération.

Formations concernées : Educateur spécialisé - Educateur Technique Spécialisé

Période : Semestre 2

Domaine de compétences : DC 3

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques- Travaux dirigés à partir de supports audio/textes/vidéo- Stage de communication avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations.

Modalités d'évaluation : Ecrit individuel relatif à l'analyse du rôle de l'éducateur spécialisé ou de l'éducateur technique spécialisé au sein de l'équipe (journal d'étude clinique niveau 1)

### **303/ 304/305spé Préparation à l'épreuve de certification : le journal d'étude clinique**

Description : Processus de développement de chacune des compétences du DC3 1<sup>ère</sup> partie, à partir des situations professionnelles du stage, de la mobilisation des ressources théoriques, méthodologiques et du positionnement professionnel de l'apprenant.

Analyse du rôle de l'éducateur technique spécialisé au sein de l'équipe pluridisciplinaire à partir de situations issues de l'expérience de stage

**Module 303 : 2 ECTS 10hp/20hs/29h**

Modalités d'évaluation : Elaboration du journal d'étude clinique en lien avec le stage 1

**Module 304 : 2 ECTS 10hp/33hs/18h**

Modalités d'évaluation : Elaboration du journal d'étude clinique en lien avec le stage 2

**Module 305spé : 5 ECTS 3hp/58hs/77h**

Modalités d'évaluation : Soutenance blanche du journal d'étude clinique avec le stage 3

Formations concernées : Educateur spécialisé - Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC3

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Ateliers de soutien à la réflexion individuelle et collective.

### **DC3 2<sup>ème</sup> partie : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE- Coordination Conception et mise en œuvre sur le site métropole lilloise : G DEUDON**

**Module 306 Travail d'équipe dans une cohérence globale 5 ECTS 30hp/68hs/45h**

Description : Module visant à acquérir les connaissances nécessaires à l'inscription dans un travail d'équipe au sein d'une organisation.

Séquences :

Les écrits professionnels Niveau 1 – 9h Séquence visant à développer les compétences des étudiants à rédiger des écrits professionnels en lien avec le secteur d'intervention, les rôles et missions du professionnel.

Savoir repérer les différents supports écrits visant la transmission de l'information

Repérer les différents types d'écrits et leurs fonctions

Lecture des organisations et cadre juridique de référence- Apports disciplinaires (21h) Séquence visant

Apprendre les bases du droit du travail

Repérer les instances représentatives du personnel et comprendre leurs rôles dans l'entreprise

Repérer les questions liées au management et les incidences sur le travail en équipe

Développer une capacité de lecture institutionnelle par les apports de la sociologie des organisations.

Formation concernée : Educateur spécialisé – Educateur Technique Spécialisé

Période : Semestre 3

Domaine de compétences : DC 3- 2<sup>ème</sup> partie

Pré requis : aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques- Travaux dirigés à partir de supports audio/

textes/vidéo- Stage de communication avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations

Modalités d'évaluation : Réalisation d'un écrit professionnel

### **Module 307 - Modèles et techniques de communication - 4 ECTS 84hp/14hs/19htp**

Description : Module visant à développer les compétences de l'étudiant à la communication écrite et orale.

Séquences :

Les modèles de communication- 16h

Séquence visant à :

Sensibiliser l'étudiant aux principaux modèles de communication (PNL, analyse transactionnelle, analyse systémique, approche psycho-sociale)

Les techniques d'entretien et de réunion- 33h

Séquence visant à :

Choisir les techniques d'entretien adaptées en fonction des objectifs professionnels ciblés

Savoir mener un entretien

Repérer les différents types de réunions et de savoir se positionner en tant que professionnel dans celles-ci en fonction de son statut, de ses rôles et missions.

Animer une réunion de travail à partir d'un projet ou de la mise en œuvre d'une action

Les écrits professionnels Niveau 2 - 22h

Séquence visant à développer les compétences des étudiants à rédiger des écrits professionnels en lien avec le secteur d'intervention, les rôles et missions du professionnel

Il s'agit de :

Saisir les enjeux actuels des écrits en les resituant dans le cadre légal et éthique

Acquérir une méthodologie adaptée au type d'écrit réalisé

Ecrire pour informer, expliciter, convaincre

Lecture de l'organisation et des jeux d'acteurs dans un travail en équipe- Niveau 2- 13H :

Séquence visant à mobiliser les différents apports étudiés dans le cadre du DC3 pour développer collectivement, l'analyse d'une situation professionnelle donnée.

Formation concernée : Educateur spécialisé – Educateur Technique Spécialisé

Période : Semestre 5

Domaine de compétences : DC 3- 2<sup>ème</sup> partie

Pré requis : aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques- Travaux dirigés à partir de supports audio/textes/vidéo- Stage de communication avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations

Modalités d'évaluation : Réalisation d'un écrit professionnel

### **6.2.4 Les unités d'enseignements du DF4 Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et inter institutionnelles**

**DF4 1<sup>ère</sup> partie : IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES PARTENARIALES INSTITUTIONNELLES ET INTERINSTITUTIONNELLES- Implication dans les dynamiques institutionnelles**

**Conception et mise en œuvre sur le site Métropole Lilloise : Sylvie PIERON**

**401spé/402spé/403spé - Politiques sociales et législation par secteur d'intervention**

Description : Acquérir un inventaire des dispositifs d'action sociale s'inscrivant dans les politiques sociales.

Périodes :

Semestre 4 - Module 401spé- Niveau 1 - **6 ECTS** 18hp/30hs/18htp

Semestre 5 - Module 402spé- Niveau 2 - **7 ECTS** 60hp/75hs/60htp

Semestre 6 - Module 403spé- perfectionnement et actualisation - **2 ECTS** 15hp/6hs/40htp

Séquences :

Connaissances des politiques sociales par secteur d'intervention

Connaissance du cadre institutionnel administratif et juridique : séquence destinée à aider l'étudiant à se situer professionnellement en référence au cadre juridique de l'intervention.

Veille professionnelle : séquence visant à développer les capacités des étudiants à développer une attitude de veille sur le secteur.

Prise en compte de l'évolution et problématiques des politiques sociales : séquence visant à développer les capacités des étudiants à se questionner sur les questions d'actualités et sur les mutations observées, à se positionner en argumentant son propos.

Réalisation d'écrits de synthèse et d'argumentation à partir de documents relatifs à une thématique relative aux politiques sociales et ateliers de correction.

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 4-1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignement théorique- Travaux dirigés – Tables rondes- Exposés- Exercices écrits.

Modalités d'évaluation : Réflexion écrite au regard des politiques sociales et du cadre légal réglementant le secteur d'intervention (synthèse et démarche d'analyse).

## **DF4 2<sup>ème</sup> partie : IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES PARTENARIALES INSTITUTIONNELLES ET INTERINSTITUTIONNELLES- Travail en partenariat et en réseau**

### **Conception et mise en œuvre sur le site métropole lilloise : D GALLIOT- I MACIEUX**

#### **403spé/404/406spé- Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé**

Description : développer des compétences au travail en réseau et en partenariat, à participer au diagnostic d'un territoire, à intervenir en développement social local.

Périodes :

Semestre 4- Module 403 spé- Niveau 1 - **7 ECTS** 50hp/90hs/60htp

Semestre 5- Module 404- Niveau 2 - **4 ECTS** 50hp/23hs/40htp

Semestre 6- Module 406 spé- Niveau 3 - **5 ECTS** 7hp/56hs/80htp

Séquences :

Identifier les ressources du territoire et contribuer au diagnostic : Séquences visant à développer les compétences des étudiants à participer au diagnostic d'un territoire.

Il s'agit de :

Appréhender la notion de territoire

Situer la notion de territoire dans les politiques sociales et dans les politiques de la ville

Apprendre à repérer les ressources d'un territoire



Repérer la place de l'éducateur technique spécialisé comme professionnel parmi les acteurs du territoire

Mobiliser les partenariats et les réseaux professionnels : séquence visant à développer les compétences des étudiants à travailler en réseau et en partenariat.

Il s'agit de :

Identifier les différentes formes de réseaux et de partenariats

Acquérir les méthodologies d'intervention et de travail en réseau et en partenariat

Développer une approche stratégique de travail en réseau et en partenariat

Politique de la ville et développement social local : Séquence visant à développer les capacités de l'étudiant à identifier puis mobiliser les ressources existantes sur un site donné pour que réunies, les parties prenantes de ce territoire trouvent des solutions aux crises que rencontrent les populations

Savoir rendre compte d'une intervention en réseau et en partenariat et d'un engagement dans une pratique de développement social territorialisé : séquence visant au développement des compétences du DC4 2<sup>ème</sup> partie, liées à l'intervention en partenariat réseau sur le territoire, à partir des situations professionnelles du stage, de la mobilisation des ressources théoriques, méthodologiques et du positionnement professionnel de l'apprenant

Formation concernée : Educateur spécialisé- Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 4-2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques – Travaux dirigés – témoignages d'expérience – tables rondes- exposés- Mise en situation sur le site qualifiant.

Modalités d'évaluation : Elaboration d'un dossier rendant compte de la démarche professionnelle entreprise au regard des compétences attendues.